



# Réhabilitation des terres et restauration des paysages

Convergence des politiques entre restauration des paysages forestiers et neutralité en matière de dégradation des terres

Leah Gichuki, Rens Brouwer, Jonathan Davies, Adriana Vidal, Mirjam Kuzee, Chris Magero, Sven Walter, Pedro Lara, Christiana Oragbade et Gilbey



UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE

Avec le soutien du :



Avec le soutien du :



based on a decision of the German Bundestag





# Réhabilitation des terres et restauration des paysages

Convergence des politiques entre restauration des paysages forestiers et neutralité en matière de dégradation des terres

Leah Gichuki, Rens Brouwer, Jonathan Davies, Adriana Vidal, Mirjam Kuzee, Chris Magero, Sven Walter, Pedro Lara, Christiana Oragbade et Ben Gilbey

La désignation des entités géographiques dans ce livre ainsi que la présentation des données qui y figurent n'impliquent aucune prise de position de la part de l'UICN ou les autres institutions concernées concernant le statut juridique d'un pays, d'un territoire, d'une zone, ou de ses autorités, ou concernant la délimitation de ses frontières ou limites.

Les avis exprimés dans cette publication sont ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement le point de vue des politiques de l'UICN, de la CNULCD ou les autres institutions concernées.

Les auteurs remercient les personnes suivantes pour leur relecture approfondie du manuscrit final : Graciela Metternicht, Ermias Betemariam et Peter Saile.

L'UICN et les autres institutions concernées rejettent toute responsabilité en cas d'erreurs ou d'omissions intervenues lors de la traduction en français de ce document dont la version originale est en anglais. En cas de divergences, veuillez-vous référer à l'édition originale. Titre de l'édition originale : *Reviving land and restoring landscapes. Policy convergence between forest landscape restoration and land degradation neutrality* (2019). Publié par : UICN, Gland, Suisse. DOI : <https://doi.org/10.2305/IUCN.CH.2019.11.en>

Publié par : UICN, Gland, Suisse

Droits d'auteur : © 2019, Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources.

La reproduction de cette publication à des fins non commerciales, notamment éducatives, est permise sans autorisation écrite préalable du détenteur des droits d'auteur à condition que la source soit dûment citée.

La reproduction de cette publication à des fins commerciales, notamment en vue de la vente, est interdite sans autorisation écrite préalable du détenteur des droits d'auteur.

Citation : Gichuki, L., Brouwer, R., Davies, J., Vidal, A., Kuzee, M., Magero, C., Walter, S., Lara, P., Oragbade, C. et Gillbey, B. (2019). *Réhabilitation des terres et restauration des paysages. Convergence des politiques entre restauration des paysages forestiers et neutralité en matière de dégradation des terres*. Gland, Suisse : UICN.

ISBN : 978-2-8317-2017-3 (PDF)  
978-2-8317-2018-0 (publication imprimée)

DOI: <https://doi.org/10.2305/IUCN.CH.2019.11.fr>

Photo de  
couverture : iStock 904833344

Mise en  
page par : Scriptoria: [www.scriptoria.co.uk](http://www.scriptoria.co.uk)

Impression par : Nikhil Offset

Disponible  
auprès de : UICN (Union internationale pour la conservation de la nature)  
Programme pour la conservation des forêts et Programme Global de Gestion des Ecosystèmes  
Rue Mauverney 28  
1196 Gland, Suisse  
Tel +41 22 999 0000  
Fax +41 22 999 0002  
[forests@iucn.org](mailto:forests@iucn.org)  
[www.iucn.org/resources/publications](http://www.iucn.org/resources/publications)

Ce rapport est imprimé sur papier *Rendezvous Super White Fine*, fabriqué à partir de fibres de bois issues de forêts bien gérées et certifiées conformément aux règles du *Forest Stewardship Council (FSC)*.

# TABLE DES MATIÈRES

Liste des encadrés, schémas et tableaux .....	iv
Avant-propos.....	v
Synthèse .....	vi
Abréviations.....	viii
1. Introduction à la dégradation des terres et à la restauration des paysages .....	1
1.1 Dégradation et restauration des terres .....	1
1.2 Aperçu des synergies de la restauration des terres à travers les Conventions de Rio .....	3
1.3 Méthodologie.....	6
2. La restauration : une priorité environnementale .....	7
2.1 La santé des terres à la base du développement durable .....	7
2.2 Réponses des engagements en faveur de la NDT et de la RPF face à la dégradation des terres....	8
2.3 Synergies entre le cadre de la NDT et le Défi de Bonn .....	13
2.4 Aligner les engagements en matière de RPF avec les principes de NDT.....	13
3. Analyse des synergies entre la NDT et le Défi de Bonn.....	15
3.1 Opportunités et défis pour parvenir à la restauration des paysages.....	15
4. Investir dans la restauration des paysages .....	20
4.1 Phases d'investissement et investisseurs de la RPF et de la NDT .....	20
4.2 Analyse des investissements en matière de NDT et de RPF .....	21
4.3 Défis et opportunités pour le financement de la NDT et de la RPF .....	22
5. Exploiter les synergies pour faire progresser la restauration des paysages.....	24
5.1 Corrélation entre le Défi de Bonn et la NDT .....	24
5.2 Actions prioritaires pour la réhabilitation des sols et la restauration des paysages .....	26
Références .....	27
Annexe 1 : exemples d'investissement dans des projets d'après l'étude des 13 pays de cette analyse .....	30
Annexe 2 : documents étudiés et sources .....	34

# Liste des encadrés, schémas et tableaux

Encadré 1	Interventions de restauration en Côte d'Ivoire .....	17
Encadré 2	Coordination institutionnelle au Cameroun, en Côte d'Ivoire et au Ghana .....	18
Encadré 3	Suivre les progrès de la RPF à travers le monde : le Baromètre des progrès du Défi de Bonn ..	19
Schéma 1	Facteurs directs et sous-jacents de la dégradation des sols .....	2
Schéma 2	Principes de la restauration des paysages forestiers.....	3
Schéma 3	Corrélations entre les défis et les objectifs des Conventions de Rio .....	4
Schéma 4	Pays ayant publié des rapports sur la définition des cibles de neutralité en matière de dégradation des terres, les engagements du Défi de Bonn ou les deux .....	6
Schéma 5	Relations entre les cibles des ODD et la cible 15.3 sur la neutralité en matière de dégradation des terres .....	7
Schéma 6	Contribution de la RPF aux ODD .....	9
Schéma 7	Rapports relatifs à la NDT incluant des investissements dans la restauration et la gestion durable des terres .....	10
Schéma 8	Rapports relatifs à la NDT incluant des plans d'action pour la forêt, l'agriculture et les prairies .....	11
Schéma 9	Principes de la NDT et de la RPF .....	14
Tableau 1	Comparaison des engagements relatifs à la NDT et au Défi de Bonn dans 13 pays .....	16
Tableau 2	Principales sources de financement de la RPF et de la NDT .....	21

# Avant-propos

Les objectifs de développement durable continueront d'influencer les politiques de développement mondial au cours de la décennie à venir, ce qui nécessitera un soutien financier et une volonté politique toujours plus importants pour atteindre les 17 objectifs fixés. Parmi ces derniers, l'objectif 15 portant sur l'utilisation et la gestion durables des terres reflète un changement majeur dans la manière dont la communauté internationale réagit et gère la dégradation des terres. Quatre ans après son adoption, l'objectif 15 continue de susciter des changements positifs dans le cadre des efforts mondiaux de restauration des terres et des paysages, qui sont à présent inclus dans la Décennie des Nations unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030), proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies en mars 2019. Cette décision devrait accélérer les actions et mobiliser davantage de ressources pour intensifier la restauration, renforcer la résilience et réduire la vulnérabilité, tout en répondant aux défis de plus en plus urgents du développement durable. Ce soutien et cet élan à l'échelle internationale ont le pouvoir de réaliser et même de dépasser les engagements mondiaux en matière de restauration d'ici 2030.

Les Conventions de Rio (Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification, CNULCD ; Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques ; Convention sur la diversité biologique) ont soutenu ensemble l'impulsion politique en faveur de la restauration. Les pays ont déjà commencé à prendre des mesures pour protéger, gérer durablement et restaurer leurs terres dégradées, en s'engageant dans des initiatives nationales, régionales et mondiales. Les engagements pris par les pays en vue d'atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres (NDT), l'une des cibles de l'objectif 15 et du Défi de Bonn, qui arrivent tous deux à échéance en 2030, en sont des exemples. Avec l'appui de la CNULCD, plus de 120 pays se sont volontairement engagés dans le processus de définition d'objectifs nationaux visant à parvenir à la NDT, et 56 pays et juridictions infranationales se disent prêts à relever le Défi de Bonn.

Les pays se sont engagés publiquement à restaurer les forêts et les terres dégradées. Cette annonce intervient à un moment où de nombreux pays sont pleinement impliqués dans la tâche ardue de déterminer leurs cibles de NDT et de tenir les promesses faites dans le cadre du Défi de Bonn, dans le but d'atteindre leurs objectifs d'ici 2030. Le lien entre les engagements du Défi de Bonn et les cibles de NDT pourrait renforcer la synergie et catalyser des actions au niveau national qui les aideront à atteindre leurs objectifs de manière cohérente et efficace.

Le rapport montre que les pays et leurs partenaires internationaux doivent créer un environnement politique propice au soutien de la restauration en renforçant la coordination (inter)sectorielle, en particulier entre les principaux ministères des différentes conventions, en améliorant le suivi et en coordonnant les investissements et les actions au sein des programmes de restauration nationaux. Il prouve que le renforcement des synergies entre les cibles de NDT et les engagements du Défi de Bonn est non seulement possible, mais également urgent, car les engagements en matière de restauration des paysages dans le cadre du Défi de Bonn contribuent à de nombreux objectifs de NDT définis par les pays, et inversement.

En outre, les interventions basées sur les terres soutenant la réalisation de ces deux efforts mondiaux pourraient également contribuer à la préservation de la biodiversité et à la réalisation des objectifs de l'agenda de biodiversité pour l'après 2020, ainsi qu'à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique. Le rapport souligne la nécessité d'intensifier les efforts pour saisir les synergies entre la NDT et le Défi de Bonn et fournit des exemples de progrès réalisés au niveau national. Ce rapport a pour but d'inciter les pays signataires des Conventions de Rio à promouvoir les synergies et à accroître l'étendue et l'efficacité des interventions visant à protéger, restaurer et promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes terrestres.

**Dr Grethel Aguilar**

Directrice générale par intérim

*Union internationale pour la  
conservation de la nature*

**M. Ibrahim Thiaw**

Secrétaire exécutif

*Convention des Nations unies sur  
la lutte contre la désertification*

# Synthèse

L'objectif de développement durable (ODD) n° 15 vise à : « Protéger, restaurer et promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes terrestres, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, stopper et inverser la dégradation des terres et la perte de biodiversité. » Dans le cadre de l'ODD15, la cible 15.3 appelle à « lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et [à] s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols » d'ici 2030.

Un mois après l'adoption des ODD, les États parties à la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification avaient adopté la cible 15.3 et s'étaient lancés dans un ambitieux programme de définition de cibles volontaires nationales. En mai 2019, 122 pays s'étaient engagés à fixer des cibles volontaires nationales pour un monde de NDT et avaient reçu le soutien du Programme de définition de cibles de neutralité en matière de dégradation des terres (PDC de NDT), mis en œuvre par le Mécanisme mondial et le Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD) en partenariat avec 18 partenaires internationaux, dont l'UICN. Selon le « Cadre conceptuel scientifique relatif à la neutralité en matière de dégradation des terres » établi par la CNULCD, la NDT devrait être guidée par une « hiérarchie des réponses » : éviter, réduire et inverser la dégradation des terres. Les trois aspects de cette hiérarchie de réponses sont inclus dans l'approche de restauration des paysages forestiers (RPF), définie comme un processus à long terme visant à recouvrer l'intégrité écologique et à améliorer le bien-être humain dans les paysages forestiers déboisés ou dégradés, à l'aide d'activités et de valeurs écologiques, sociales et économiques complémentaires.

De nombreux pays ont pris des engagements ambitieux pour répondre au Défi de Bonn, qui s'appuie sur l'approche de la RPF. Le Défi de Bonn est un effort mondial basé sur le volontariat, visant à restaurer 150 millions d'hectares de terres déboisées et dégradées dans le monde d'ici 2020, et 350 millions d'hectares d'ici 2030. Il a été lancé en 2011 par le gouvernement allemand et l'UICN, puis approuvé et étendu par la Déclaration de New York sur les forêts lors du Sommet des Nations Unies sur le climat en 2014. Il existe une synergie évidente entre le Défi de Bonn et la NDT. Tandis que certains pays mettent à profit cette synergie pour tirer parti de l'efficacité des ressources et élaborer des politiques et des pratiques cohérentes, d'autres n'ont pas encore complètement identifié les liens et ne coordonnent pas leurs approches. La mise en œuvre de programmes de restauration dans des secteurs ou des zones géographiques isolés peut entraîner le déplacement des effets de la dégradation sur d'autres écosystèmes, la fragmentation des paysages, des compromis néfastes entre les écosystèmes et des conflits entre les utilisateurs des ressources. Comme la RPF se conforme à la hiérarchie de réponses de la NDT, il s'agit d'une approche solide pour répondre à nombre de ces problèmes. Elle fait partie des priorités des pays membres de la CNULCD et constituera l'un des principaux points à l'ordre du jour de la 14<sup>ème</sup> session de la Conférence des Parties (COP) en septembre 2019. Elle fait également partie intégrante de la Décennie 2021–2030 des Nations unies pour la restauration des écosystèmes, proclamée par l'Assemblée générale des Nations unies en mars 2019.

Les pays qui favorisent les synergies entre les engagements pris dans le cadre du Défi Bonn et de la NDT ont mis en place des mécanismes de coordination intersectorielle efficaces et, dans plusieurs cas, leurs engagements sont gérés au sein du même ministère. Les plateformes nationales pluripartites sont importantes pour créer des synergies, car des réponses coordonnées sont nécessaires pour la durabilité de l'agriculture, des exploitations forestières, des prairies et des autres secteurs. Le baromètre du Défi de Bonn suit la mise en œuvre des engagements et des promesses, tandis que l'adoption de mesures de NDT fait l'objet d'une surveillance au niveau mondial par le biais des processus de suivi de la CNULCD et des ODD. Cependant, il est nécessaire d'améliorer le suivi et les rapports intersectoriels pour suivre les progrès et tirer des enseignements.



Dans l'ensemble, nous pouvons formuler les observations et les recommandations suivantes :

1. Les pays réalisent des progrès significatifs en matière de définition des cibles et ceci crée de nouvelles opportunités majeures visant à favoriser les investissements afin de respecter les engagements pris vis-à-vis de la NDT et du Défi de Bonn. **Les gouvernements et les partenaires de développement devraient renforcer la collaboration intersectorielle et le suivi afin d'améliorer l'efficacité de la restauration des terres et des paysages.**
2. Les cibles de NDT ainsi que les engagements du Défi de Bonn sont largement complémentaires et la coordination des politiques et des investissements pour dégager une synergie présente de nombreux avantages. Toutefois, ces engagements ne sont pas suffisamment priorités dans les politiques publiques et, par conséquent, les possibilités de synergie sont négligées. **Tous les acteurs devraient intégrer la GDT ainsi que les approches et les cibles de restauration des paysages au sein des politiques et des actions de développement et de conservation.**
3. Les pays font des progrès significatifs dans la définition des cibles de NDT et du Défi de Bonn, ce qui crée de nouvelles opportunités majeures pour favoriser les investissements en vue de la réalisation de ces deux engagements. **Les gouvernements et les partenaires de développement sont vivement incités à promouvoir la consultation et la coordination entre les responsables de la NDT, du Défi de Bonn et leurs points de convergence respectifs à l'échelle nationale afin de maintenir la dynamique nécessaire pour atteindre ces objectifs ambitieux.**
4. Bien que des progrès aient été accomplis dans la mobilisation des investissements en faveur de la GDT et de la restauration dans le cadre de la NDT et du Défi de Bonn, la plupart des pays n'ont pas les ressources nécessaires pour atteindre les cibles. Dans certains cas, un financement est disponible, mais les pays manquent cruellement de moyens pour établir une analyse de rentabilisation de l'investissement et utiliser les fonds publics afin de favoriser l'investissement privé dans la gestion des terres. **Les gouvernements nationaux et les partenaires de développement devraient mobiliser des financements pour atteindre les cibles de NDT et respecter les engagements du Défi de Bonn en exploitant les synergies, et créer un environnement favorable aux investissements privés.**

# Abréviations

FA	Fond pour l'adaptation	NDT	Neutralité en matière de dégradation des terres
AFR100	Initiative pour la restauration des paysages forestiers africains	PDC de NDT	Programme de définition de cibles de NDT
TASA	Terres arides et semi-arides	CDN	Contribution déterminée au niveau national
BIOFIN	Initiative pour la finance de la biodiversité	ONG	Organisation non gouvernementale
RCA	République centrafricaine	NORAD	Organisme norvégien pour le développement international
CDB	Convention sur la diversité biologique	PSE	Paiement pour services écosystémiques
COP	Conférence des Parties	PPP	Partenariats public-privé
DFID	Département britannique pour le développement international	REDD+	Réduction des émissions résultant dues à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement
FPCF	Fonds de partenariat pour le carbone forestier	MEOR	Méthodologie d'évaluation des opportunités de restauration
RPF	Restauration des paysages forestiers	ODD	Objectif de développement durable
FVC	Fonds vert pour le climat	GDT	Gestion durable des terres
FEM	Fonds pour l'environnement mondial	PPT	Projets et programmes de transformation
GES	Gaz à effet de serre	CNULCD	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
GIZ	Agence de coopération internationale allemande pour le développement	PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
MM	Mécanisme mondial	CCNUCC	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
PMRPF	Partenariat mondial pour la restauration des paysages forestiers	WRI	Institut des ressources mondiales
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources		

# 1 Introduction à la dégradation des terres et à la restauration des paysages

## 1.1 Dégradation et restauration des terres

La dégradation des terres est un phénomène mondial influencé par des facteurs naturels et socio-économiques. Elle est définie comme étant la « diminution ou la disparition de la productivité biologique ou économique et de la complexité de la terre » (UNCCD, 2016b). La dégradation des terres entraîne une réduction de la production alimentaire, un mauvais stockage de l'eau, une perte de biodiversité, une diminution du carbone organique contenu dans le sol et une disparition des services écosystémiques (IUCN, 2015 ; Gilbey et al., 2019).

La dégradation des terres se manifeste dans toutes les zones climatiques. On estime qu'elle concerne 23 % de la surface terrestre mondiale et augmente à un rythme annuel de 5 à 10 millions d'hectares (Stavi & Lal, 2015). La dégradation des terres par le biais des activités humaines a un impact négatif sur le bien-être d'au moins 3,2 milliards de personnes, entraînant la planète vers une sixième extinction massive d'espèces, et coûte plus de 10 % du produit brut mondial annuel en perte de biodiversité et de services écosystémiques (IPBES Secrétariat, 2018).

De manière indirecte, les coûts de la dégradation des terres touchent tout le monde. La perte économique mondiale résultant de la disparition des services écosystémiques, en raison de la dégradation des terres et de la désertification, a été estimée entre 6,3 et 10,6 milliards USD, soit entre 870 et 1 450 USD par personne et par an (ELD Initiative, 2015).

Les facteurs sous-jacents de la dégradation des terres comprennent l'expansion des terres cultivées au détriment des pâturages et de la végétation indigène, les pratiques agricoles et forestières non durables, les modes de consommation à l'échelle mondiale et le changement climatique (Sutton et al., 2016 ; UNCCD, 2017b). D'autres facteurs contribuant à la dégradation incluent l'urbanisation, le développement des infrastructures et les activités extractives, qui sont souvent

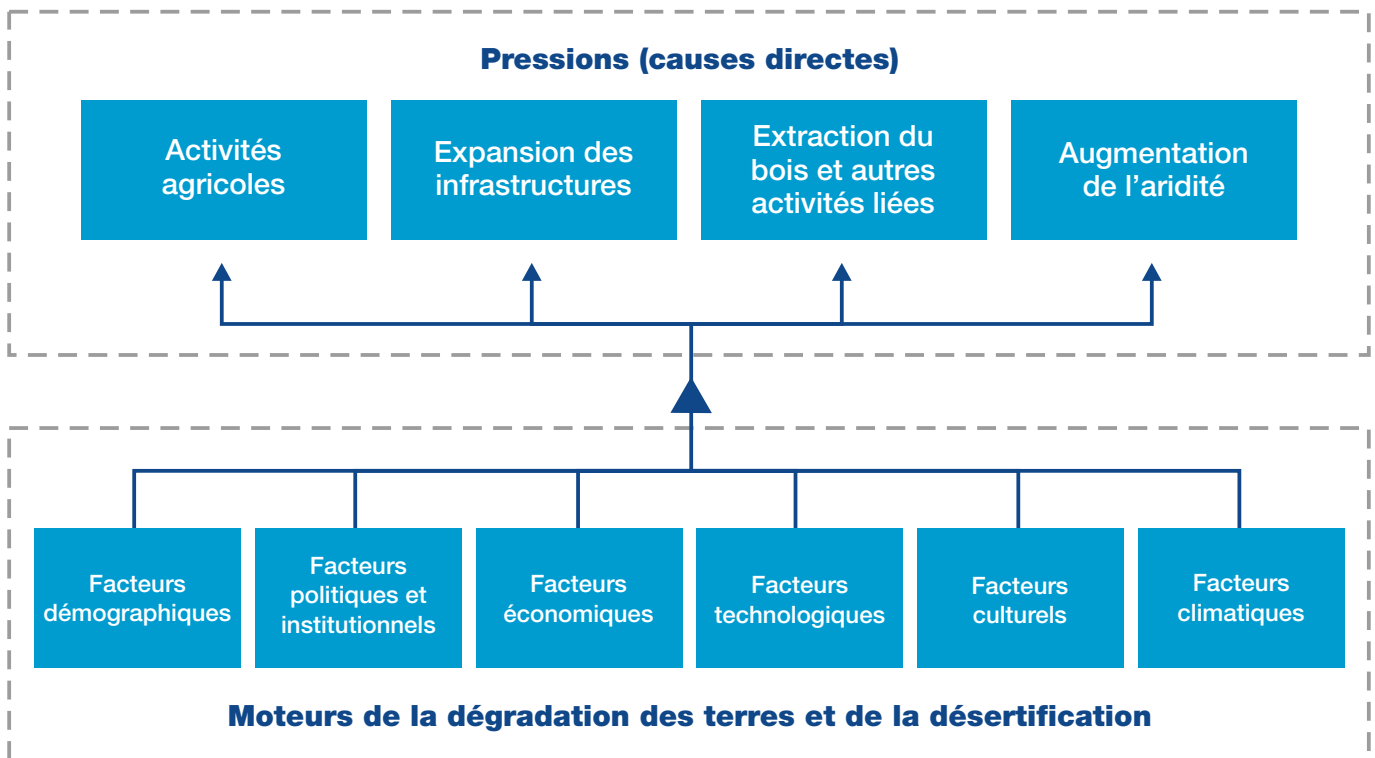
associées à la modification du paysage (UNCCD, 2017b). Le Schéma 1 illustre les facteurs de dégradation des sols et les pressions qu'ils exercent.

La dégradation des terres entraîne une diminution des services écosystémiques terrestres. Cela a des répercussions économiques directes, telles que la hausse des prix des denrées alimentaires, ainsi que des conséquences socio-économiques considérables en termes d'insécurité alimentaire et hydrique et de malnutrition. Si elle n'est pas enrayerée, la dégradation des terres continuera de faire obstacle aux plans visant à réduire la pauvreté et la faim, à garantir la sécurité alimentaire et à renforcer la résilience à la sécheresse et au stress hydrique. À long terme, des conséquences graves, telles que des conflits sur les ressources rares, pourraient s'ensuivre ; ce qui serait susceptible d'intensifier les migrations forcées. Des mesures décisives doivent être prises pour protéger, restaurer et gérer durablement les terres et les sols afin de relever les nombreux défis auxquels les pays sont confrontés et de respecter les engagements mondiaux en matière de climat et de biodiversité.

### 1.1.1 Neutralité en matière de dégradation des terres

La Neutralité de la dégradation des terres (NDT) fait référence à « un état dans lequel la quantité et la qualité des ressources foncières nécessaires pour soutenir les fonctions et services de l'écosystème et améliorer la sécurité alimentaire restent stables ou augmentent dans des échelles temporelles et spatiales et des écosystèmes spécifiques » (UNCCD, 2015b). En tant qu'objectif principal, la NDT est au centre de la cible 15.3 des objectifs de développement durable (ODD) et de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD). Pour simplifier, la NDT est une cible volontaire nationale visant à contrebalancer la dégradation des terres par la gestion et la restauration durables des sols. La section 2.2.1 fournit des détails supplémentaires.

Le concept de NDT a attiré l'attention de la communauté internationale en 2012 avec le document « Zéro dégradation nette des terres : un nouvel ODD pour Rio+20 » (Lal et al., 2012). Le secrétariat de la CNULCD a préconisé l'inclusion de la NDT dans le document final du sommet Rio+20 intitulé « L'avenir que nous voulons » (UN, 2012 ; Chasek et al., 2015). « L'avenir que nous voulons » a orienté la discussion sur les cibles des ODD. Cette inclusion a conduit à l'adoption du concept de NDT dans la cible 15.3 des ODD, dont le contenu est le suivant : « D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols » (UN, 2015). Cela a abouti à l'élaboration et à l'adoption du Cadre conceptuel scientifique relatif à la neutralité en matière de dégradation des terres par l'Interface science-politique de la CNULCD (Orr et al., 2017) et à la rédaction de directives techniques opérationnelles permettant aux pays de se fixer des objectifs en matière de NDT (UNCCD, 2016b).



**Schéma 1** Facteurs directs et sous-jacents de la dégradation des sols (IUCN, 2015, modifié d'après Geist & Lambin, 2004)

### 1.1.2 Restauration des paysages forestiers et Défi de Bonn

La restauration des paysages forestiers (RPF)<sup>1</sup> est un processus à long terme visant à rétablir un fonctionnement écologique et à améliorer le bien-être humain dans des paysages déboisés ou dégradés, à l'aide d'activités et de valeurs écologiques, sociales et économiques complémentaires. La RPF se concentre sur la restauration d'un paysage dans son ensemble afin de répondre aux besoins actuels et futurs et d'offrir de multiples bénéfices ainsi que diverses possibilités d'occupation des sols au fil du temps.

Le concept de RPF a été développé au début des années 2000, car les approches existantes ne prenaient pas en compte tous les aspects de la restauration des paysages. La RPF permet de nombreuses interprétations, ce qui a conduit à une diversité d'approches pour répondre aux objectifs des différentes parties, des organisations non gouvernementales pour la conservation (ONG) aux agences de l'ONU, en passant par les gouvernements (voir Pistorius & Freiberg, 2014 ; Sabogal et al., 2015). Cependant, des principes ont été établis pour garantir les résultats de la RPF (Schéma 2).

La RPF a lieu à plusieurs niveaux, celui du bassin versant, de la juridiction ou même du pays, là où interagissent plusieurs types d'occupation des sols. Son objectif est de rétablir la productivité biologique d'une zone afin de générer des bénéfices pour les populations et la planète. Il s'agit d'un processus à long terme qui nécessite d'avoir une vue d'ensemble des fonctions écologiques et des bénéfices d'une telle démarche sur plusieurs années. Cela inclut les opportunités d'emploi, l'augmentation des revenus, l'amélioration de la préservation de la biodiversité, ainsi que l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets.

Le Défi de Bonn, qui consiste à restaurer 150 millions d'hectares de terres dégradées d'ici 2020 et 350 millions d'hectares d'ici 2030, s'appuie sur la RPF. Depuis le lancement du Défi de Bonn en 2011, l'approche de la RPF a largement été reconnue. La prise en compte de la dimension du paysage dans le cadre de l'évaluation et de la planification de la restauration des terres a largement évolué au cours des dernières années. Plutôt que de se concentrer sur des sites, un biome ou un écosystème en particulier, l'approche du point de vue du paysage englobe tous les aspects et envisage la fourniture de services écosystémiques à l'échelle des différents types d'occupation des sols, selon les compromis et les optimisations qu'ils impliquent, afin de restaurer l'ensemble du paysage.

<sup>1</sup> Dans ce rapport, le terme de Restauration des paysages forestiers (RPF) est employé par souci de cohérence avec la terminologie utilisée dans le cadre du Défi de Bonn.



**Schéma 2** Principes de la restauration des paysages forestiers

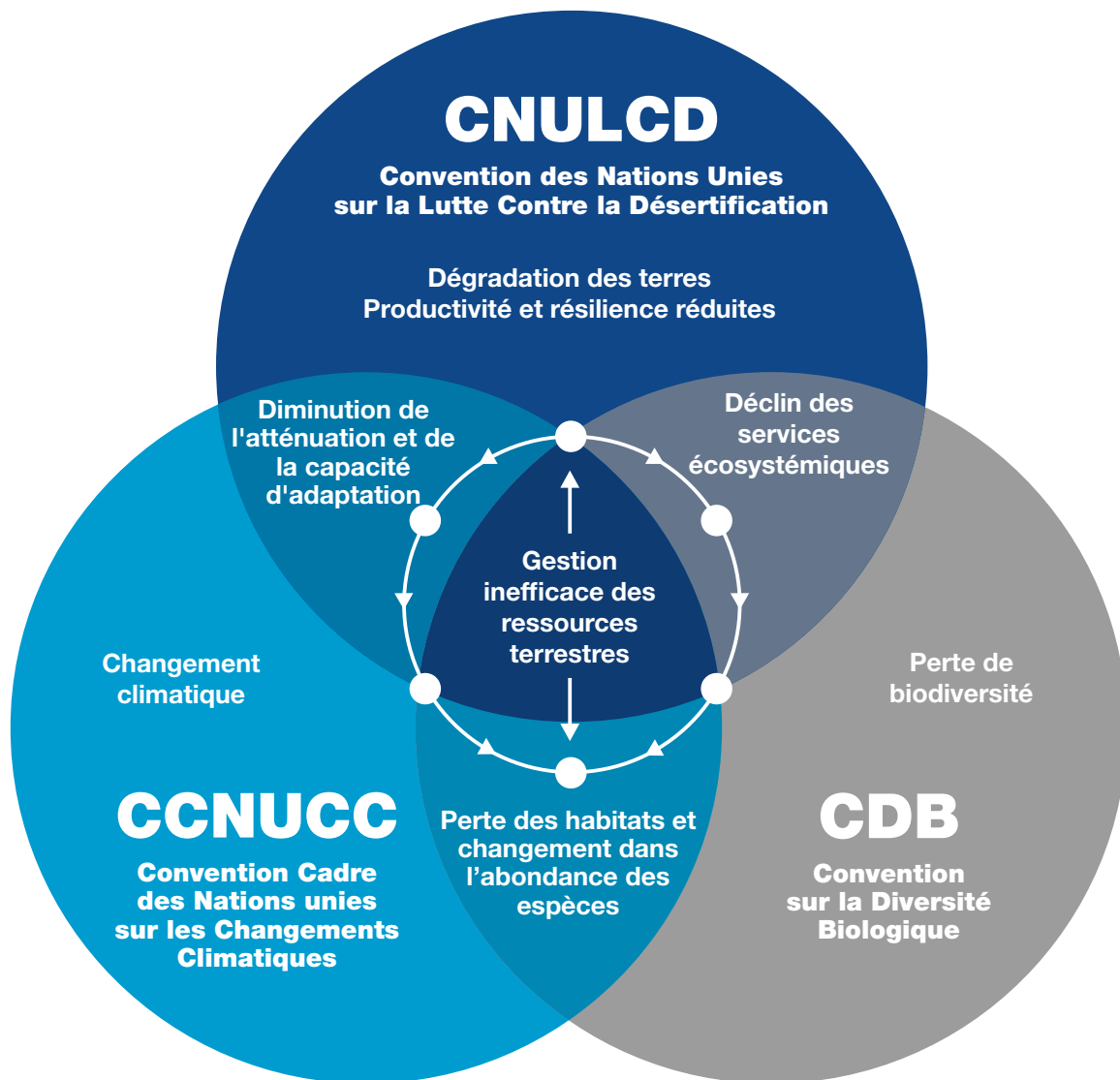
## 1.2 Aperçu des synergies de la restauration des terres à travers les Conventions de Rio

Les Conventions de Rio résultent de la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement, également connue sous le nom de Sommet de la Terre, qui s'est tenue à Rio de Janeiro en 1992. Les dirigeants mondiaux s'y sont réunis pour démontrer leur engagement en faveur du développement durable. Les trois Conventions de Rio sont des accords juridiquement contraignants comprenant : la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD). En raison de ses lourdes conséquences, la dégradation des terres a attiré l'attention du monde entier à travers des initiatives de restauration depuis plus de deux décennies et se trouve au cœur des trois Conventions de Rio.

Bien que chaque convention possède ses propres objectifs et engagements, toutes possèdent également des dépendances mutuelles et des relations inhérentes (Akhtar-Schuster et al., 2016 ; voir Schéma 3). La CNULCD entend parvenir à la NDT d'ici 2030. Ceci ouvrira la voie à la réalisation des objectifs de la CCNUCC et de la CDB en complétant et en suscitant d'autres objectifs connexes applicables au secteur de l'occupation des sols, comme expliqué ci-dessous (Akhtar-Schuster et al., 2016).

Ce rapport est axé sur la gestion des terres et la restauration des paysages, qui sont des éléments essentiels du mandat et de la finalité des Conventions de Rio. La gestion et la restauration des terres sont l'objectif principal de la CNULCD, mais sont également au centre de la CDB, comme dans l'objectif d'Aichi n° 5 (réduire l'appauvrissement et la dégradation des habitats), n° 7 (agriculture et sylviculture durables) et n° 14 (restauration des écosystèmes), entre autres. La restauration et la gestion des terres sont également au cœur des objectifs de la CCNUCC, car elle contribue à l'atténuation des changements climatiques grâce à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, à la séquestration accrue du carbone et au renforcement de l'adaptation aux changements climatiques.

Le Défi de Bonn a été lancé en tant qu'instrument de mise en œuvre volontaire des trois Conventions de Rio, afin d'atteindre les objectifs d'Aichi pour la biodiversité de la CDB, les cibles de NDT, et d'atténuer les effets du changement climatique (IUCN, 2019). L'approche de la RPF, sur laquelle s'appuie le Défi de Bonn, peut fournir une base pour atteindre les objectifs et les engagements des pays en faisant jouer les synergies. Les engagements du Défi de Bonn ont été renforcés par les biais de plateformes de collaboration régionales, telles que l'Initiative pour la restauration des paysages forestiers africains (AFR100) et l'Initiative 20x20 en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui ont respectivement vu le jour en 2015 et en 2014. En outre, depuis 2015, les ministres ont proposé une série de processus régionaux dans le cadre du Défi de Bonn afin de superviser la restauration des paysages et d'atteindre ainsi les objectifs des Conventions de Rio en Afrique, en Asie, en Amérique latine, dans le Caucase et en Asie centrale.



**Schéma 3** Corrélations entre les défis et les objectifs des Conventions de Rio (UNCCD, 2017a)

### 1.2.1 La NDT pour lutter contre la désertification

La CNULCD est axée sur les défis de la désertification, de la dégradation des sols et de la sécheresse (UNCCD, 2017d). Les principaux objectifs stratégiques consistent à améliorer l'état des écosystèmes touchés, à lutter contre la désertification/dégradation des sols, à promouvoir la gestion durable des terres et à contribuer à la NDT.

Depuis 2015, la NDT a piloté la mise en œuvre de la Convention, tout en contribuant à la réalisation des ODD. La CNULCD aide les pays volontaires à élaborer des objectifs nationaux et à définir leurs ambitions en matière de NDT. Elle soutient les actions sur le terrain pour parvenir à la NDT (UNCCD, 2017b). À ce jour, 122 pays se sont engagés dans le processus de définition de cibles en matière de NDT, ce qui relève le profil de la Convention et de la dégradation des sols au

rang de défi mondial (UNCCD, 2019), comme le Global Impact Award de l'UICN l'a récemment reconnu.

### 1.2.2 Dégradation des terres dans la Convention sur les changements climatiques

La CCNUCC est un cadre pour les efforts intergouvernementaux visant à lutter contre le changement climatique. Le but ultime de la CCNUCC est de parvenir à stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère à un niveau évitant toute interférence anthropique dangereuse avec le système climatique (UNFCCC, 2019). Certains pays parties à la CCNUCC ont adopté des mécanismes pour réduire les émissions provenant de l'occupation des sols, du changement d'affectation des terres, de la sylviculture et de l'agriculture (Iversen et al., 2014). La REDD + est d'un intérêt tout particulier. Elle a été reconnue

pour la première fois en 2007 : il s'agit d'une approche reposant sur des paiements basés sur les résultats qui visent à réduire les émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts. En 2010, les concepts de conservation, de gestion durable des forêts et de valorisation des stocks de carbone forestiers ont été intégrés dans le programme REDD+. Des garanties, des directives pour la mise en œuvre, des règles et des méthodologies ont été approuvées au cours des années suivantes (de Cancún en 2010 à Varsovie en 2013).

Dans le cadre du programme REDD+, les pays utilisent des approches d'intégration du point de vue du paysage, comme la RPF, pour concevoir des activités générant des paiements conséquents basés sur les résultats afin de financer les actions d'atténuation dans le secteur de la forêt et de l'occupation des sols (UNFCCC, 2019). Pour ce faire, la RPF se focalise sur les facteurs de dégradation dans le cadre du processus d'identification des interventions les mieux adaptées à l'échelle du paysage, afin d'identifier les objectifs d'occupation des sols les plus durables.

Avec l'adoption de l'Accord de Paris en 2015, les pays ont largement reconnu le rôle des forêts dans l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets dans leurs Contributions déterminées au niveau national (CDN). Les contributions de nombreux pays incluent des objectifs basés sur les forêts et les terres, alignés sur l'approche de la RPF. En 2017, sur l'ensemble des CDN soumises, 137 ont mentionné l'importance de la RPF pour l'atténuation et l'adaptation, et 127 ont inclus des objectifs d'atténuation et d'adaptation pour la mise en œuvre de la RPF. Au sein de ce groupe, environ 31 % des CDN incluent des objectifs de RPF quantifiables pour l'atténuation et 5 % incluent des objectifs de RPF quantifiables pour l'adaptation. Les activités, telles que le reboisement, le boisement et la sylviculture, sont les principales actions d'atténuation basées sur les terres, alors que la régénération naturelle et les pratiques de gestion améliorées des sols sont communément mentionnées au sein des objectifs d'adaptation. Ces activités totalisent 57 millions d'hectares, mais ce nombre double si les objectifs *non ciblés* des zones sont inclus à la fois pour l'atténuation et pour l'adaptation (les objectifs non ciblés sont les objectifs actuels du pays, qui sont inclus dans la CDN, mais ne font pas partie des objectifs énoncés) (IUCN & Climate Focus, 2018).

### 1.2.3 Dégradation des sols et Convention sur la diversité biologique

La CDB vise à promouvoir la préservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments, ainsi que le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'exploitation des ressources génétiques (CBD, n.d.). La convention préconise une utilisation des écosystèmes, des espèces et des ressources génétiques n'entraînant pas le déclin de la biodiversité (CBD, n.d.) {Formatting Citation}.

L'approche écosystémique est le premier cadre d'action de cette convention.

Depuis son entrée en vigueur, les réalisations de la convention ont été considérables. Cependant, les défis relatifs à la biodiversité, tels que l'extinction des espèces, nécessitent une meilleure coopération internationale et une collaboration entre les agences pour atteindre les objectifs de la convention, les objectifs d'Aichi pour la biodiversité et les ODD (CBD, 2018). La RPF et la NDT contribuent à la biodiversité et aux 20 objectifs d'Aichi pour la biodiversité en soutenant les activités liées aux processus (y compris l'intégration de la biodiversité et le développement des capacités), et à travers des interventions de restauration basées sur des activités (gestion, réhabilitation et conservation) (CBD & UNEP, 2011). Les contributions de la NDT et de la RPF sont étroitement liées aux objectifs d'Aichi n° 2, 5, 7, 11, 12, 13, 14 et 15<sup>2</sup> et pourraient renforcer la mise en œuvre de la CDB au niveau des pays si elles étaient intégrées au cadre pour la diversité biologique de la CDB pour l'après 2020, en cours d'élaboration.

De nombreuses interventions visant à lutter contre le changement climatique et la dégradation des terres contribuent également à la préservation de la biodiversité. Les actions de préservation, à leur tour, contribuent à l'atténuation du changement climatique, à l'adaptation à ces effets et à la lutte contre la dégradation des sols. Les écosystèmes tels que les forêts et les prairies sont des habitats riches en biodiversité ; la préservation et la restauration de ces écosystèmes profitent à la biodiversité et créent des puits de carbone qui la protègent des effets néfastes des émissions de GES. La restauration lutte contre la dégradation et la désertification des terres en réduisant l'érosion, en stabilisant les sols et en maintenant le cycle des nutriments dans le sol. De plus, les biens et services dérivés des écosystèmes forestiers et terrestres peuvent potentiellement réduire la vulnérabilité des populations dépendantes des ressources face aux impacts de la dégradation des sols et renforcer leur résilience au changement climatique. En outre, la désertification et la perte de végétation associée entraînent une perte de biodiversité et contribuent au changement climatique en réduisant la séquestration du carbone (Joint Liaison Group, 2009).

### 1.2.4 Trouver une synergie entre les Conventions de Rio à travers la restauration des paysages

Le développement d'une synergie entre les Conventions de Rio permettra de relever les défis complexes liés à l'environnement et au développement durable et d'améliorer l'efficacité des plans, des politiques et des investissements. Les synergies ont été longuement discutées, mais les gouvernements ont parfois du mal à les concrétiser sur le terrain. Les acteurs éprouvent souvent des difficultés à définir des objectifs intersectoriels, des mandats partagés ou une coordination entre les institutions. Pourtant, il est impératif de surmonter ces défis quand on

<sup>2</sup> <https://www.cbd.int/sp/targets/>

connaît le large éventail des bénéfices économiques, sociaux et environnementaux pouvant être générés grâce aux synergies. Ce rapport étudie la progression des pays quant à la mise en place de ces synergies et dans quelle mesure les plans, politiques et investissements en faveur de la RPF et de la NDT permettent de les réaliser.

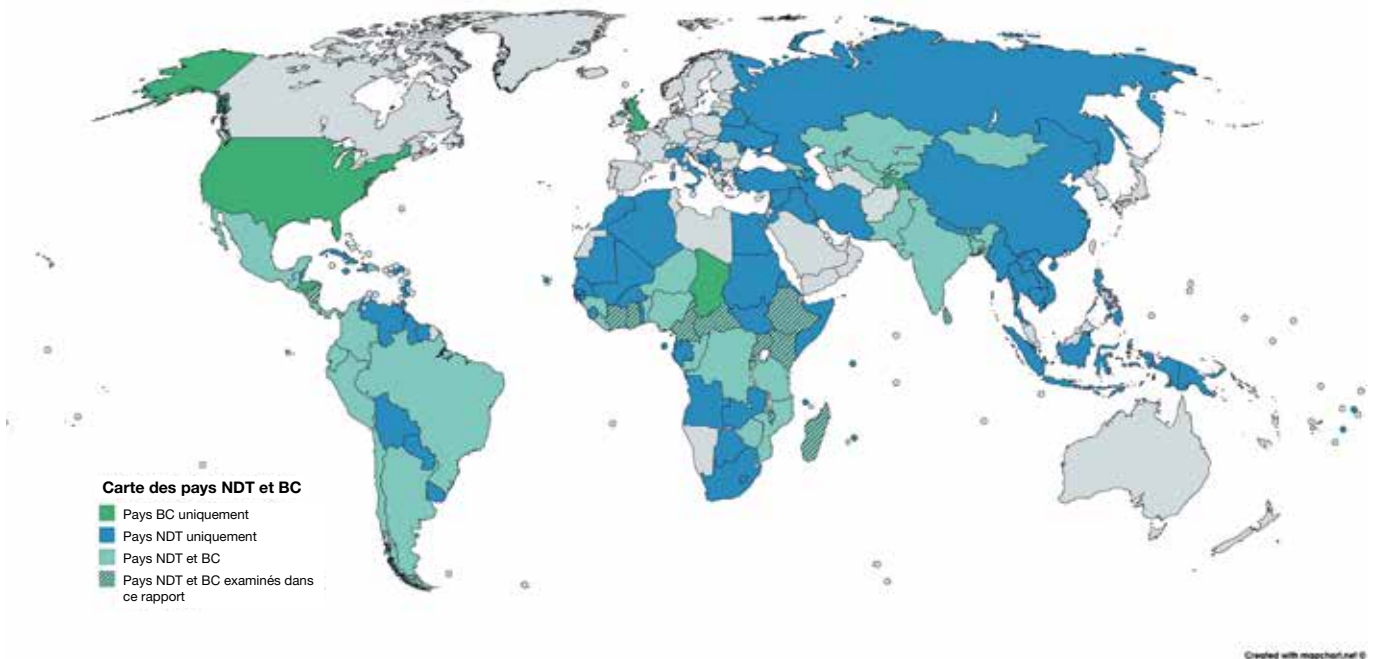
### 1.3 Méthodologie

Ce rapport est basé sur un examen documentaire des engagements pris par les pays à l'égard de la NDT et du Défi de Bonn. Plus précisément, l'étude a permis d'évaluer l'adhésion des objectifs des pays sélectionnés aux principes de la NDT et de la RPF, les complémentarités et les divergences entre les objectifs nationaux, les modalités de mise en œuvre proposées et les options d'investissement. Le rapport inclut également les principales conclusions tirées de l'examen de 62 rapports sur les cibles de NDT, accessibles au public sur le site du Pôle de connaissances de la CNULCD (Knowledge Hub).

Les cibles de NDT et les engagements du Défi de Bonn ont été comparés pour les pays sélectionnés disposant d'informations sur la mise en œuvre de la RPF au niveau national ou infranational (mise en œuvre politique, technique, sur le terrain, financement, etc.), ayant fixé des cibles de NDT et ayant également rédigé des rapports sur la NDT. Treize pays ont été identifiés et examinés : le Cameroun, la République centrafricaine, la Colombie, la Côte d'Ivoire,

l'Éthiopie, le Ghana, le Kenya, Madagascar, le Malawi, le Nicaragua, le Rwanda, le Sri Lanka et l'Ouganda (Schéma 4). Les informations collectées comprenaient les cibles de NDT et de RPF en hectares, les activités, le cadre institutionnel et juridique, les investissements et les systèmes de suivi. L'objectif était d'identifier les zones de chevauchement entre les deux types d'engagements, notamment au niveau de l'espace, des institutions et des investissements, ainsi que les lacunes et les opportunités, afin de tirer des conclusions sur les domaines de synergies éventuels entre les processus de la RPF et ceux de la NDT.

De plus, ce rapport comprend une analyse des données provenant d'études antérieures sur la NDT et la RPF, ainsi qu'un examen de la documentation pertinente : rapport national sur le processus de définition des cibles de NDT ; cadre conceptuel scientifique pour la NDT ; directives techniques pour la définition des cibles de NDT ; dossier technique de l'UICN sur la NDT ; politique technique et rapports sur les données du Programme de définition de cibles de NDT (PDC). Des documents clés sur la RPF, tels que les rapports issus de la Méthodologie d'évaluation des opportunités de restauration (MEOR), établis au niveau national ou infranational, et les rapports de situation 2017 et 2018 sur le Défi de Bonn ont également été étudiés (Annexe 2). En outre, d'autres documents, tels que les rapports nationaux bisannuels de la CCNUCC et les rapports nationaux sur la CDB, ont été consultés pour obtenir un support d'informations. Le rapport s'appuie également sur la littérature universitaire et la littérature grise.



**Schéma 4** Pays ayant publié des rapports sur la définition des cibles de neutralité en matière de dégradation des terres, les engagements du Défi de Bonn ou les deux



## 2 La restauration : une priorité environnementale

### 2.1 La santé des terres à la base du développement durable

Atteindre les 17 ODD dépend fortement d'approches telles que la RPF, qui exploitent les synergies entre différents objectifs et atténuent les compromis négatifs. L'un des éléments centraux pour parvenir à la réalisation des ODD est l'objectif 15 « Vie terrestre » et sa cible 15.3 sur la NDT (Schéma 5 ; UNCCD, 2016a).

L'objectif 15 favorise l'utilisation durable des ressources terrestres pour assurer une production alimentaire durable, des pratiques agricoles résilientes et une utilisation efficace



**Schéma 5** Relations entre les cibles des ODD et la cible 15.3 sur la neutralité en matière de dégradation des terres

des ressources naturelles, la réalisation de ces objectifs grâce à des pratiques de gestion durable des terres (GDT) soutient donc la réalisation de nombreux autres ODD. Par exemple, la mise en œuvre de la GDT peut améliorer l'efficacité et la qualité de l'utilisation de l'eau et restaurer les écosystèmes dans les zones humides, contribuant ainsi à la réalisation de l'ODD 6 « Accès à l'eau salubre et à l'assainissement ». La GDT implique également de maintenir les sols en bonne santé, afin de soutenir la productivité agricole, d'augmenter la sécurité alimentaire et de développer les économies agricoles, ce qui contribue directement à l'ODD 1 « Pas de pauvreté », à l'ODD 2 « Faim "zéro" » et à l'ODD 3 « Bonne santé et bien-être ».

Les économies prospères basées sur l'agriculture et la nature offrent aux femmes issues du monde rural la possibilité de participer à la production commerciale d'aliments et leur donnent accès à la terre, leur permettant ainsi de participer au développement économique. C'est la pierre angulaire de l'ODD 5 « Égalité entre les sexes ». Les pratiques de GDT sont également ancrées dans des systèmes de consommation et de production durables, qui auront une influence sur le succès de l'ODD 12 « Consommation et production responsables ».

La demande en énergie devrait augmenter considérablement avec l'accroissement de la population humaine. On estime que trois milliards de personnes dépendront de la biomasse pour cuisiner et se chauffer d'ici 2030 (UNCCD, 2015a). La demande estimée en énergie renouvelable augmentera considérablement la pression exercée sur les terres pour la production de biomasse. La gestion de ces demandes nécessite une gestion durable des ressources terrestres et hydriques afin de garantir à tous un approvisionnement en énergie propre et abordable, et donc d'atteindre l'ODD 7 « Énergie propre et d'un coût abordable ».

La restauration des ressources terrestres joue donc un rôle essentiel dans la lutte contre le changement climatique et la réalisation de l'objectif 13 « Action climatique », car le changement climatique continue de représenter une menace majeure pour le développement durable. L'utilisation durable des terres pourrait permettre de fixer jusqu'à 3 milliards de tonnes de carbone par an (UNCCD, 2013). Le secteur des terres représente 25 % du total des émissions mondiales. L'amélioration des pratiques d'occupation et de gestion des terres, telles que l'agriculture à faibles émissions, l'agroforesterie ainsi que la préservation et la restauration des écosystèmes, pourrait réduire l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions jusqu'à 25 %.<sup>3</sup>

L'objectif 15 est essentiel à la réalisation de l'ODD 11 « Villes et communautés durables ». On estime qu'entre 2000 et 2030, l'urbanisation entraînera la perte de 1,6 à 3,3 millions d'hectares de terres agricoles de premier ordre chaque année,

à mesure que la population mondiale s'installera dans les villes (UNCCD, 2017a). Par conséquent, les approches intégrées de planification du développement territorial deviendront cruciales pour optimiser la répartition des ressources, dont dépendent les établissements humains en zones urbaines et périurbaines. Une planification durable de l'occupation de sols peut également avoir des effets bénéfiques sur la santé et la prévention des catastrophes dans les zones urbaines.

Des connexions similaires peuvent être établies entre la RPF et plusieurs ODD, comme le montre le Schéma 6 (IUCN, n.d.).

L'atteinte de l'ODD 15 et de sa cible 15.3 grâce à la GDT pourrait créer des connexions à long terme avec d'autres objectifs et demande de recourir à des approches politiques intégrées, telles que la RPF, qui garantissent des engagements en matière de développement durable et sont coordonnées et traduites en actions sur le terrain.

## 2.2 Réponses des engagements en faveur de la NDT et de la RPF face à la dégradation des terres

La mise en œuvre des cibles de NDT et des engagements du Défi de Bonn prend de l'ampleur à l'échelle mondiale, avec l'élaboration de stratégies, de cadres directeurs et de programmes. Le cadre conceptuel scientifique relatif à la NDT, le programme de définition des cibles de NDT et les projets et programmes de transformation pour la NDT ont contribué à faire progresser l'établissement d'objectifs nationaux en matière de NDT et à soutenir leur mise en œuvre. Des outils tels que la MEOR de l'IUCN, le Diagnostic de restauration de l'Institut des ressources mondiales (WRI) et, récemment, le Baromètre des progrès du Défi de Bonn, ont contribué à faire avancer et à démontrer les progrès accomplis depuis 2011 dans le cadre du Défi de Bonn (IUCN & WRI, 2014 ; WRI, 2015 ; Dave et al., 2019).

### 2.2.1 Le cadre de la NDT

#### 2.2.1.1 Appuis scientifique et technique

Le Cadre conceptuel scientifique relatif à la NDT a été mis au point pour servir de référence scientifique principale dans le cadre de la compréhension et de la mise en œuvre de la NDT, ainsi que pour donner des conseils pratiques et suivre les progrès vers la cible de NDT (Cowie et al., 2018). Le cadre a été élaboré à la suite de la 12e Conférence des Parties (COP) de la CNULCD, au cours de laquelle les Parties à la Convention ont été invitées à formuler des cibles volontaires pour atteindre la NDT en fonction de leur situation nationale et de leurs priorités de développement (Orr et al. 2017).

<sup>3</sup> L'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions correspond à la différence entre le niveau des émissions de GES, conformément à l'objectif de 2 °C fixé lors de la Conférence de Paris sur les changements climatiques, et les réductions d'émissions auxquelles les gouvernements se sont engagés dans leurs politiques actuelles. L'écart devant être comblé pour répondre aux objectifs dans les temps est actuellement estimé à 18 GtCO<sub>2</sub>e (gigatonnes d'équivalent dioxyde de carbone). Cela signifie que d'après les émissions mondiales estimées à 60 GtCO<sub>2</sub>e, nous devons descendre à 42 GtCO<sub>2</sub>e d'ici 2030.



### Schéma 6 Contribution de la RPF aux ODD (IUCN, n.d.)

Le cadre fournit une base scientifique pour comprendre, mettre en œuvre et suivre la NDT. Il peut être appliqué à tous les types de dégradation des terres et peut donc être adapté aux circonstances particulières des pays.

De plus, le Mécanisme mondial (MM) et le Secrétariat de la CNULCD ont élaboré un guide technique pour la définition de cibles de neutralité en matière de dégradation des terres (UNCCD, 2016b). Il fournit des directives techniques opérationnelles sur la manière de définir les valeurs de référence à l'échelle nationale, d'identifier les cibles volontaires et les mesures associées pour parvenir à la NDT d'ici 2030. Cela permet de suivre concrètement les progrès accomplis dans la réalisation des cibles de NDT. Le processus de définition des cibles de NDT est basé sur 10 étapes, qui peuvent être adaptées au contexte (infra)national :

- Étape 1 :** leadership du gouvernement et engagement des parties prenantes
- Étape 2 :** définition de la valeur de référence de NDT
- Étape 3 :** évaluation des tendances de dégradation des terres

- Étape 4 :** identification des facteurs de dégradation des terres
- Étape 5 :** définition des cibles volontaires nationales de NDT
- Étape 6 :** intégration de la NDT dans la planification de l'utilisation des terres
- Étape 7 :** identification des mesures nécessaires à la réalisation des objectifs de NDT
- Étape 8 :** facilitation des actions visant la réalisation de la NDT
- Étape 9 :** suivi des progrès de réalisation de la NDT
- Étape 10 :** rendre compte des avancées de la NDT

Le secrétariat de la CNULCD et le MM ont élaboré des directives et documents techniques supplémentaires, comme le « Guide de bonnes pratiques pour l'indicateur ODD 15.3 » (Sims et al. 2017) et la « Note méthodologique pour définir des cibles volontaires nationales de NDT à l'aide du cadre d'indicateurs de la CNULCD » (UNCCD, 2017c), ainsi que des spécifications techniques pour les métadonnées. La CNULCD a également mis à la disposition des pays des données par défaut provenant de sources de données mondiales reconnues et fiables, à utiliser en l'absence ou en complément de sources de données nationales pour la définition des cibles.

### 2.2.1.2 Le processus de définition des cibles de NDT

Au cours de la COP12 de la CNULCD, il a été demandé au secrétariat et aux organes de la Convention de mettre au point des directives pour l'élaboration de cibles nationales de NDT et d'aider les pays à définir des scénarios de référence pour la NDT (décision 3/COP.12). Le MM de la CNULCD, en coordination avec le secrétariat de la Convention, a mis au point une approche pratique, menée par les pays, pour définir les cibles de NDT. Il a également mis en place le Programme de définition de cibles de NDT (PDC de NDT) en tant qu'initiative mondiale pluripartite destinée à fournir une assistance aux pays intéressés. Le programme aide les pays à formuler des cibles volontaires pour atteindre la NDT, en fonction de leur contexte national spécifique et de leurs priorités de développement.

Le PDC de NDT a aidé les pays à :<sup>4</sup>

1. **faire levier sur la NDT**, en mobilisant ses multiples bénéficiaires et en la plaçant au premier plan des programmes nationaux ;
2. **évaluer la NDT**, en établissant une situation de référence et en identifiant les facteurs et les tendances de la dégradation des terres ;
3. **définir des cibles volontaires nationales de NDT** et des mesures associées, en déterminant les ambitions du pays en matière de lutte contre la dégradation des terres ; et à
4. **réaliser la NDT**, en identifiant les possibilités de projets transformateurs susceptibles de contribuer à la réalisation de multiples ODD et en intégrant la NDT au sein des priorités de développement nationales.

### 2.2.1.3 Examen et statut de mise en œuvre de la NDT

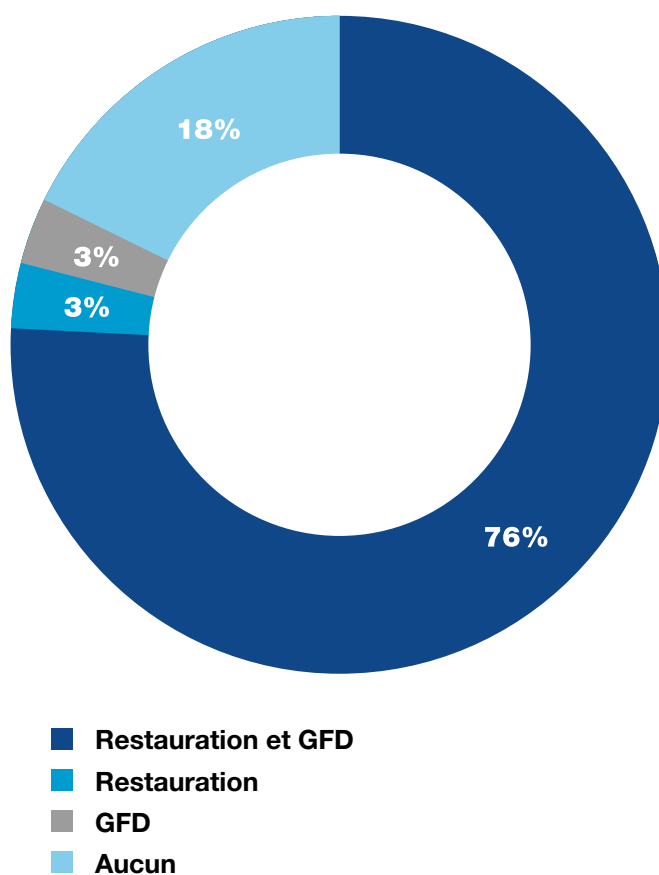
Depuis l'adoption du Programme 2030 en septembre 2015, la mise en œuvre de la NDT a fait des progrès considérables. De nombreux pays se sont engagés à fixer des cibles volontaires nationales de NDT (122 en date du 24 mai 2019). Le processus de définition de cibles de NDT repose sur des principes environnementaux et sociaux reconnus, définis par le Cadre conceptuel scientifique relatif à la NDT (Gilbey et al., 2019) :

- **engager les parties prenantes et assurer la gouvernance**, y compris en créant des groupes de travail nationaux sur la NDT (plateformes pluripartites généralement coordonnées par le centre de liaison de la CNULCD) et en encourageant une approche de la NDT tenant compte de la problématique hommes-femmes ;
- **mettre en place une « hiérarchie de réponses » dans la planification de l'occupation des sols**, afin d'éviter > de réduire > d'inverser la dégradation des terres, ce qui vise à donner la priorité à des réponses rentables et à centrer l'attention sur la prévention et la réduction de la dégradation des terres ;
- **équilibrer les réponses face à la dégradation des terres**, afin de garantir que la dégradation d'un biome ou d'une catégorie de terres donnée soit compensée par des actions de restauration dans le même biome ou la même catégorie

de terres (il s'agit, par exemple, de restaurer les forêts avec des forêts et les prairies avec des prairies) ;

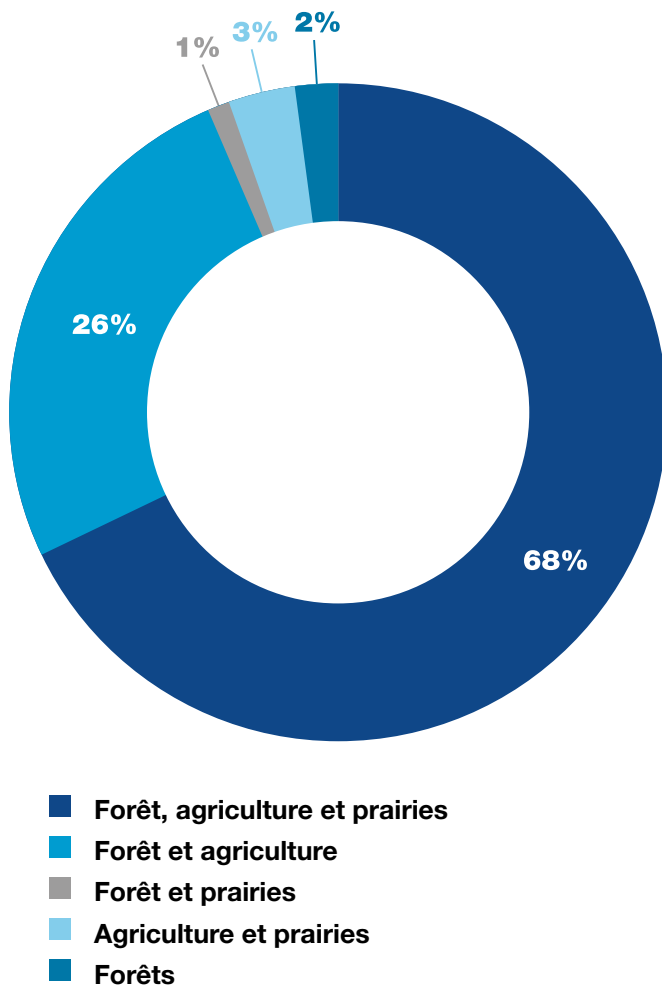
- **établir des synergies avec d'autres objectifs sociaux, économiques et environnementaux**, en intégrant par exemple la NDT dans les processus de planification intégrée de l'occupation des sols.

En mars 2019, 63 pays avaient soumis leur rapport national sur la définition de cibles de NDT à la CNULCD. Ces rapports présentent des cibles de NDT ainsi que des mesures de réponse, et ils mettent en évidence des tendances claires quant à la manière dont les pays définissent les cibles de NDT. Une évaluation rapide a révélé qu'environ 75 % des rapports incluaient des plans d'investissement pour la restauration des paysages et la GDT (47 sur 63), bien que 17 % des pays n'aient inclus aucun plan d'investissement spécifique (Schéma 7). Les rapports adhèrent au principe d'une réponse équilibrée à la dégradation des terres, 42 sur 63 incluent des plans d'investissement pour les forêts, l'agriculture et les prairies (Schéma 8). En outre, les deux tiers des rapports relatifs à



**Schéma 7** Rapports relatifs à la NDT incluant des investissements dans la restauration et la gestion durable des terres

<sup>4</sup> [https://www.unccd.int/sites/default/files/documents/18102016\\_LDN%20country%20level\\_ENG.pdf](https://www.unccd.int/sites/default/files/documents/18102016_LDN%20country%20level_ENG.pdf)



**Schéma 8** Rapports relatifs à la NDT incluant des plans d'action pour la forêt, l'agriculture et les prairies

la NDT incluent des approches agroécologiques telles que l'agroécologie, l'agroforesterie, l'agriculture de conservation, la gestion des pâturages et la gestion des terres et de l'eau (Schéma 8).

En 2018, dans le cadre des efforts de suivi de la NDT, l'UICN a examiné le processus de mise en œuvre de la NDT (Gilbey et al., 2019). Elle a ainsi rendu compte de la manière dont les pays ont suivi les directives du processus de définition des cibles de NDT et fournit des recommandations sur la manière de définir, de suivre et de mettre en œuvre les cibles. L'une des recommandations clé est la nécessité de capitaliser plus efficacement sur les synergies entre la NDT, l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets ainsi que sur la préservation de la biodiversité (parmi d'autres

objectifs de développement). Des efforts plus importants sont nécessaires pour saisir les multiples bénéfices des actions de NDT, obtenir de meilleurs résultats socio-économiques, optimiser les ressources financières et améliorer les politiques, les investissements et les rapports. Nous abordons un certain nombre de ces conclusions ici.

En 2018, dans le cadre du processus de rapport national officiel à la CNULCD, les pays parties ont également inclus des informations sur l'adoption et la mise en œuvre de leurs cibles volontaires de NDT dans les rapports nationaux soumis via la plateforme PRAIS de la CNULCD.<sup>5</sup> Les rapports sur la mise en œuvre de la NDT font donc partie des informations officielles régulièrement examinées, analysées et discutées par le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention afin de faire progresser la réalisation de la NDT aux niveaux national et mondial.

### 2.2.2 RPF et Défi de Bonn

La RPF est le processus de rétablissement du fonctionnement écologique et d'amélioration du bien-être humain dans les paysages déboisés ou dégradés (voir section 1.1.4). Ceci va dans le sens de l'objectif de NDT consistant à compenser la perte attendue de terres productives par la restauration des zones dégradées, où la RPF cible plus particulièrement les paysages en mosaïque de différents types d'écosystèmes et d'occupation des sols. Depuis le lancement du Défi de Bonn en 2011, des engagements ont été pris pour restaurer 170 millions d'hectares (IUCN, 2018), dont 94 millions d'ici 2020. Le Défi de Bonn s'appuie sur l'approche de la RPF. Des initiatives régionales soutiennent cet objectif mondial, c'est le cas par exemple de l'AFR100 en Afrique et de l'Initiative 20x20 en Amérique latine et dans les Caraïbes.

L'élan mondial en faveur de la RPF a suscité le besoin de créer des plateformes de coordination. Le Réseau international des forêts modèles, développé dans les années 90, fournit un « modèle » dynamique pouvant être utilisé pour faire progresser les objectifs de gestion durable des forêts dans les écosystèmes forestiers et le paysage environnant. Le Partenariat mondial pour la restauration des paysages forestiers (PMRPF) a été lancé en 2003 sous l'impulsion de l'UICN. Il a pour objectif de favoriser une action volontaire et dynamique en partageant les expériences de restauration qui présentent des avantages pour les communautés locales et la nature par le biais d'une approche du point de vue du paysage, tout en respectant les engagements internationaux relatifs aux forêts. L'Initiative pour la restauration des paysages forestiers de la CDB, lancée en 2014, est une autre initiative appuyant les efforts de la RPF qui se concentre sur la restauration et la préservation des écosystèmes.

<sup>5</sup> <https://prais.unccd.int/unccd/reports>

### 2.2.2.1 Définition des cibles pour la restauration des paysages forestiers

Les pays souhaitant contribuer au Défi de Bonn consultent l'UICN, le secrétariat du Défi de Bonn, pour définir un engagement et identifier les synergies avec les programmes de restauration nationaux et infranationaux existants. Certains contributeurs évaluent le potentiel de restauration et les stratégies avant de confirmer leurs contributions. Afin de guider ces évaluations, l'UICN, en collaboration avec WRI, a mis au point la MEOR (IUCN & WRI, 2014). Ce cadre fournit un outil flexible qui permet aux pays d'identifier des domaines pertinents pour la RPF et des actions prioritaires spécifiques au niveau national ou infranational. Les évaluations MEOR peuvent compléter le processus de définition de cibles de NDT en identifiant les zones prioritaires pour la RPF, ainsi que les interventions de RPF adaptées sur le plan social, économique et écologique. La MEOR aide les pays et les autres acteurs du paysage à identifier les opportunités de RPF pour atteindre les objectifs nationaux et internationaux. Une évaluation MEOR peut être effectuée dans le cadre d'un engagement collaboratif avec les parties prenantes et peut fournir les produits suivants :

- l'identification de zones prioritaires pour la restauration ;
- une première sélection des types d'intervention de restauration les plus pertinents et réalisables dans la région de l'évaluation ;
- une quantification des coûts et des bénéfices de chaque type d'intervention ;
- une estimation des quantités de carbone supplémentaire séquestré grâce à ces types d'intervention ;
- une analyse du financement et des sources de financement pour mener à bien la restauration dans la région de l'évaluation ; et
- un diagnostic des facteurs clés de réussite et l'identification de stratégies pour s'atteler aux principaux goulets d'étranglement politiques, juridiques et institutionnels.

En s'engageant dans le Défi de Bonn, les contributeurs fournissent des informations sur le nombre d'hectares à restaurer et les stratégies de restauration envisagées. Ces informations sont ensuite confirmées et annoncées lors d'une manifestation « phare ». La restauration est initiée à travers une série de stratégies de restauration, souvent identifiées grâce à l'évaluation MEOR, et les modèles couronnés de succès sont renforcés.

Les évaluations MEOR fournissent aux pays contributeurs des informations fiables pour améliorer la prise de décision en matière d'occupation des sols. Elles soutiennent notamment les stratégies nationales relatives à la RPF, la REDD +, l'adaptation au changement climatique et aux risques de catastrophe, ainsi que la préservation et la restauration de la biodiversité. Elles mettent également en lumière les synergies potentielles entre ces stratégies. Cette approche basée sur des données avérées permet une meilleure affectation des ressources au sein des programmes de restauration et d'occupation des sols, et stimule l'engagement et la collaboration des principaux

dirigeants politiques et décideurs, ainsi que d'autres parties prenantes. À ce jour, 450 millions d'hectares répartis dans 26 pays et 39 juridictions ont été évalués avec le soutien direct de l'UICN, et un total de 160 millions d'hectares avec des possibilités de RPF a été identifié.

### 2.2.2.2 Examen et état d'avancement de la mise en œuvre du Défi de Bonn

Chaque pays engagé dans le Défi de Bonn possède sa propre approche en matière de conception et de mise en œuvre des activités de RPF à grande échelle. Les pays, les communautés et le secteur privé ont de nombreuses raisons de mettre en œuvre la RPF, pour la sécurité alimentaire et hydrique, la création d'emplois et le développement des entreprises, les chaînes d'approvisionnement durables et le développement rural, pour ne citer que quelques exemples. Les interventions de RPF sont donc diverses, allant du renforcement des systèmes agroforestiers et sylvo-pastoraux aux plantations d'enrichissement, en passant par la restauration des forêts, des zones humides, des lacs et autres dans un contexte paysager.

Le Défi de Bonn offre des possibilités d'intégration de l'approche paysagère au sein des stratégies des pays afin d'équilibrer la restauration. Le 2e rapport sur les progrès du Défi Bonn présente les résultats des actions découlant de l'application approfondie du Baromètre dans un sous-ensemble de pays, ainsi que des informations sur 12 pays supplémentaires issues d'une analyse documentaire et d'entretiens (Dave et al., 2019). À ce jour, 59 gouvernements et entités du secteur privé se sont engagés à atteindre l'objectif du Défi de Bonn sur 170 millions d'hectares, avec des bénéfices potentiels pour l'atténuation des changements climatiques à hauteur de 15,66 GtCO<sub>2</sub>e. Les progrès sont variables selon les pays et il reste encore beaucoup à faire pour atteindre les objectifs de 2020, et ceux encore plus ambitieux de 2030.

La nécessité de suivre les efforts de restauration a amené l'UICN à lancer le Baromètre des progrès du Défi de Bonn (<https://infoflr.org/index.php/bonn-challenge-barometer>). Le Baromètre du Défi de Bonn offre aux parties prenantes un cadre systématique et universellement applicable pour identifier, évaluer et suivre les mesures prises en lien avec les engagements du Défi de Bonn. Le Baromètre aide les entités s'étant engagées à évaluer les progrès accomplis et à identifier l'impact de leurs efforts de restauration, ainsi qu'à déterminer les goulets d'étranglement et les possibilités de faciliter la poursuite des actions. Des évaluations pilotes ont été réalisées pour tester le protocole du Baromètre dans 19 pays (Dave et al., 2019). Le Baromètre est axé à la fois sur les résultats des interventions de restauration, notamment sur le nombre d'hectares, les emplois générés, la séquestration du carbone et les zones de biodiversité renforcées, mais aussi sur les conditions requises, telles que les politiques, le financement, etc. Le Baromètre est en cours d'amélioration afin de permettre aux pays d'harmoniser leurs rapports sur la définition des cibles de NDT avec ceux du Défi de Bonn.

## 2.3 Synergies entre le cadre de la NDT et le Défi de Bonn

Le PDC de NDT a réalisé des progrès substantiels concernant la cartographie des Projets et programmes de transformation (PPT) relatifs à la NDT et des financements innovants. Les PPT offrent des opportunités pour renforcer la NDT et créer une synergie avec d'autres engagements mondiaux, tels que le Défi de Bonn. Les PPT cherchent à générer et à maintenir des changements positifs fondamentaux et durables dans les paysages ciblés par la NDT. Les pays ont fait des progrès en matière de développement de PPT (UNCCD & IUCN, 2019). Certains ont signalé avoir des projets en cours, allant de projets relativement courants aux initiatives de transformation considérables, comme le programme REDD+ (Guyana, Cameroun). D'autres mènent des initiatives ou possèdent des fonds régionaux (AFR100, Défi de Bonn, Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel, etc.) ou internationaux (Fonds vert pour le climat, FVC ; Fonds pour l'environnement mondial, FEM ; Fond pour l'adaptation). Les programmes nationaux ou locaux offrent la possibilité d'inclure et de réaliser la NDT, c'est le cas notamment du programme de développement Mahaweli au Sri Lanka. Maurice fait état de plusieurs initiatives locales basées sur les chaînes de valeur, telles que la « Restauration des terres de cultures de la canne à sucre abandonnées ».

### 2.3.1 Principes de la NDT et de la RPF

Des principes directeurs ont été établis pour garantir les résultats des activités de RPF (IUCN & WRI, 2014) et de NDT. Le Schéma 9 montre les liens entre les principes de RPF et de NDT. Il existe une remarquable concordance entre eux, bien que les principes de NDT soient plus détaillés. Certains principes de NDT sont plus méthodologiques et ne sont pas liés à des principes de RPF spécifiques.

## 2.4 Aligner les engagements en matière de RPF avec les principes de NDT

Cette section a résumé la concordance frappante entre les engagements relatifs à la RPF et la NDT, en termes d'approches de mise en œuvre et de principes sous-jacents. Les engagements et les investissements visant à restaurer les paysages dans le cadre du Défi de Bonn peuvent contribuer à la réalisation des objectifs de NDT. Cependant, il existe des différences considérables dans la manière dont les pays coordonnent leurs réponses.

Pour créer une synergie entre la NDT et la RPF, il est essentiel que les gouvernements reconnaissent la contribution des engagements du Défi de Bonn aux cibles de NDT, et inversement. Dans de nombreux pays, ces engagements et ces cibles relèvent de la responsabilité d'institutions et de ministères différents, ce qui présente un risque de déconnexion.

La section 3 de ce rapport met en évidence les possibilités de complémentarité, plutôt que la concurrence, entre les différentes ambitions de restauration.

## Préserver les résultats durables de la restauration du paysage

### Principes de RPF

- Priorité aux paysages
- Reconnaître qu'une suite des interventions est possible

- Restaurer la fonctionnalité écologique

- Obtention des avantages multiples

- Mobilisation des parties prenantes

- Adaptation aux conditions locales

- Éviter la conversion des écosystèmes naturels

- Gérer de manière adaptative

### Principes de NDT

- Appliquer un principe de planification intégrée de l'utilisation des terres qui intègre le mécanisme de neutralité à la planification de l'utilisation des terres

- Préserver ou améliorer le capital naturel terrestre

- Instaurer un équilibre entre la durabilité économique, sociale et environnementale

- Appliquer la bonne gouvernance
- Appliquer un processus participatif
- Protéger les droits de la personne et améliorer le bien-être humain

- S'appuyer sur la validation in situ et les connaissances locales

- Appliquer la hiérarchie des réponses
- Contrebalancer les pertes anticipées de capital naturel terrestre par des gains pendant la même période pour parvenir à la neutralité
- Gérer le contrebalancement à la même échelle que la planification de l'utilisation des terres
- Contrebalancer par des terres de même type (« like for like »)

- Le suivi doit être considéré comme un vecteur d'apprentissage

- La neutralité est généralement l'objectif minimum
- Exploiter les trois indicateurs terrestres et les paramètres associées
- L'intégration des résultats des trois indicateurs mondiaux doit reposer sur une approche « one-out, all-out »
- Exploiter les autres indicateurs nationaux et infranationaux
- Les cibles de NDT sont égales à (sont les mêmes que) celles établies lors de l'état de référence
- Baser les décisions en matière d'utilisation des terres sur des évaluations à variables multiples
- Respecter la souveraineté nationale

Schéma 9 Principes de la NDT et de la RPF



## 3 Analyse des synergies entre la NDT et le Défi de Bonn

Comme indiqué dans la section 1, cette analyse a été réalisée au moyen d'un examen documentaire des cibles volontaires nationales de NDT et des engagements publiés dans le cadre du Défi de Bonn. La définition de cibles de NDT est en cours dans 122 pays et 63 d'entre eux avaient publié leurs cibles de NDT en mars 2019 (accessibles au public sur le site du Pôle de connaissances de la CNUCLCD).<sup>6</sup> Au sein de ces 63 pays, seuls 13 ont présenté des informations consolidées sur la conception et la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre du Défi Bonn, dans les rapports d'évaluation MEOR. Par conséquent, cette analyse s'est limitée aux 13 pays où les deux ensembles d'informations étaient disponibles. Les principales conclusions de l'analyse sont présentées dans le Tableau 1.

### 3.1 Opportunités et défis pour parvenir à la restauration des paysages

#### 3.1.1 Cibles et activités

L'analyse des cibles de NDT et des engagements du Défi de Bonn permet de mieux comprendre les corrélations entre ces programmes. Le Tableau 1 montre qu'environ deux tiers (69 %) des pays analysés (Annexe 1) ont fixé des cibles de NDT inférieures aux engagements du Défi de Bonn, ce qui suggère que les engagements définis dans le cadre du Défi de Bonn n'ont pas été pleinement pris en compte dans les cibles de NDT, ou que les cibles de NDT définies plus récemment sont de nouveaux engagements venant compléter les engagements existants pris dans le cadre du Défi de Bonn. Le cas échéant, le caractère additionnel des cibles de NDT par rapport

aux engagements du Défi de Bonn devrait être clairement défini dans les rapports de NDT des pays, afin d'éviter tout malentendu et de garantir la complémentarité.

Il est également possible que l'ambition plus mesurée des cibles de NDT vise à projeter des attentes plus réalistes quant aux gains nets des efforts de restauration par rapport à la poursuite du déboisement et de la dégradation d'ici 2030. En revanche, les efforts de restauration positifs nets entrepris dans le cadre de l'engagement volontaire dans le Défi de Bonn montrent une volonté politique et un engagement en faveur de la RPF.

Les cibles de RPF et les projets en cours visent à restaurer les paysages dégradés et déboisés. Les interventions de RPF comprennent la gestion durable des forêts, la gestion des bassins versants, le renforcement des systèmes agroforestiers et sylvopastoraux, la restauration des mangroves et des zones humides, la préservation des écosystèmes naturels, la gestion des zones tampons et la promotion de l'utilisation durable des sols dans des paysages essentiellement en mosaïque. Les cibles et les projets de NDT incluent également la restauration des prairies naturelles.

Dans 7 pays sur 13, les engagements en faveur de la NDT et du Défi de Bonn sont supervisés par la même entité gouvernementale. Il s'agit des pays où les cibles de NDT et les engagements du Défi de Bonn sont clairement mis en relation. La majorité des pays où les cibles de NDT sont nettement inférieures aux engagements du Défi de Bonn possèdent des institutions distinctes pour les deux initiatives. Dans le cas des pays ayant un même organisme gouvernemental pour gérer les deux initiatives, mais qui présentent des cibles de NDT nettement inférieures aux engagements du Défi de Bonn, il est impossible de déterminer si les cibles de NDT excluent les zones couvertes par les engagements du Défi de Bonn ou si elles sont identifiées comme étant des cibles prioritaires nettes plutôt que des cibles positives nettes dans le cadre du défi de Bonn.

La NDT repose essentiellement sur trois éléments hiérarchiques : éviter la dégradation, restaurer et/ou réhabiliter et assurer la GDT (UNCCD, 2016a). Différentes approches ont été mises en œuvre pour restaurer et préserver les ressources terrestres (c'est-à-dire le sol, l'eau et la biodiversité), telles que la GDT, la restauration et/ou la réhabilitation des paysages, les approches écosystémiques et la préservation par zone (IUCN et al. 2015). Les activités de RPF englobent également la restauration des écosystèmes et d'autres approches écosystémiques, la GDT et la préservation des zones naturelles. Par conséquent, la RPF peut être utilisée pour parvenir à la NDT. La Côte d'Ivoire, par exemple, a adopté une approche équilibrée de la restauration des paysages avec des activités de RPF et de NDT (Encadré 1), ce qui témoigne d'une bonne coordination entre les

<sup>6</sup> <https://knowledge.unccd.int/home/country-information/countries-with-voluntary-ldn-targets>

**Tableau 1** Comparaison des engagements relatifs à la NDT et au Défi de Bonn dans 13 pays

Pays	Cibles <sup>a</sup>			Le rapport de NDT fait-il référence au Défi de Bonn/à l'AFR100 /à l'Initiative 20x20 ?		Coordination institutionnelle pour la NDT et la RPF	Un système de suivi a-t-il été mis en place ?	
	Cible de NDT (ha)	Défi de Bonn (ha)	NDT ≥ RPF	✓ Oui, X Non	Même organisme de coordination		✓ Oui, X Non NDT	X Non RPF
Cameroun	12 062 786 d'ici 2030	12 060 000 d'ici 2030	✓	✓	✓	X	X	
République centrafricaine	1 227 415 d'ici 2030	3 500 000 d'ici 2030	X	✓	X	X	X	
Colombie	145 200 d'ici 2030	1 000 000 d'ici 2020	X	✓	✓	X	X	
Côte d'Ivoire	5 807 200 d'ici 2030	5 000 000 d'ici 2030	X	X	✓	X	✓	
Éthiopie <sup>b</sup>	33 193 390 d'ici 2036 52 713 930 d'ici 2040	15 000 000 d'ici 2020	✓	X	✓	✓	X	
Ghana	7 502 249 d'ici 2030	2 000 000 d'ici 2030	✓	✓	X	X	✓	
Kenya <sup>c</sup>	1 900 000 d'ici 2030	5 100 000 d'ici 2030	X	✓	✓	X	✓	
Madagascar	2 600 000 d'ici 2025 <sup>d</sup>	4 000 000 d'ici 2030	X	✓	✓	X	✓	
Malawi	5 135 671 d'ici 2035	4 500 000 d'ici 2030	X	✓	✓	✓	✓	
Nicaragua	2 696 297 d'ici 2030	2 700 000 d'ici 2020	X	✓	X	X	X	
Rwanda	145 601 d'ici 2030	2 000 000 d'ici 2020	X	✓	X	X	✓	
Sri Lanka	251 500 d'ici 2030	200 000 d'ici 2020	✓	X	X	✓	✓	
Ouganda	2 185 000 d'ici 2030	2 500 000 d'ici 2020	X	✓	X	✓	✓	

<sup>a</sup> Les cibles ont été copiées ou estimées en hectares sur la base des cibles volontaires nationales de NDT <https://knowledge.unccd.int/home/country-information/countries-with-voluntary-ldn-targets>

<sup>b</sup> <https://prais.unccd.int/ldn/reports> Rapport de l'Éthiopie

<sup>c</sup> <https://prais.unccd.int/ldn/reports> Rapport du Kenya

<sup>d</sup> Le rapport a été révisé en 2018. Le pays a pour objectif de restaurer 400 000 ha de paysages en utilisant une infrastructure verte d'ici 2025 et de pratiquer une agriculture durable sur des parcelles de terre totalisant au moins 200 000 ha d'ici 2025. Le chiffre total suppose 6 années de mise en œuvre de l'infrastructure verte et 200 000 ha de GDT.

processus de RPF et de NDT. Un peu moins d'un tiers des pays évalués (28 %) montrent une bonne coordination entre les engagements du Défi de Bonn et les cibles de NDT. Dans la plupart des cas, les cibles de NDT et de RPF se chevauchent et visent un grand nombre de paysages dégradés similaires.

Dans la plupart des pays sélectionnés, les zones dégradées sont identifiées au niveau national par les institutions gouvernementales. Elles cartographient l'étendue et l'emplacement de la dégradation des sols et développent des

stratégies pour assurer des résultats neutres ou positifs nets à travers un ensemble d'interventions de restauration et de GDT. Les zones et les interventions prioritaires pour la RPF sont identifiées à l'aide de l'outil de la MEOR (IUCN & WRI 2014), en utilisant une approche du point de vue du paysage. Certains pays ont directement utilisé les résultats des évaluations MEOR afin de définir des cibles pour leurs engagements dans le cadre du Défi de Bonn. L'utilisation d'outils contribuant à la réalisation d'objectifs similaires, tels que celui de la MEOR, peut améliorer la définition de leurs cibles de NDT.

### Encadré 1 Interventions de restauration en Côte d'Ivoire

#### NDT

**Interventions forestières :** augmenter la couverture forestière de 3 millions d'hectares, limiter la conversion des forêts pour d'autres utilisations des terres et augmenter la productivité forestière de 2 millions d'hectares

**Approches agricoles :** améliorer la productivité de 800 000 ha de terres agricoles, actions d'agroforesterie, de protection des sols et de restauration (rotation des cultures et paillage) et récupération de 7 200 ha de terres nues pour la production agricole

**Carbone organique du sol :** fixer 50 000 tonnes de carbone libérées dans l'atmosphère

**Prairies :** développer les pratiques agrosylvopastorales

#### RPF

**Forêts de production :** reboisement/agroforesterie/enrichissement

**Forêts sacrées :** reboisement d'enrichissement et développement des forêts communautaires

**Plantations de cacao/café :** formation aux bonnes pratiques agricoles

**Savanes, terres boisées et forêts secondaires :** plantations d'enrichissement, reboisement

**Zones minières :** création de plantations d'arbres à croissance rapide, mesures de lutte contre les feux de brousse

**Parcs nationaux, réserves, mangroves, zones côtières, forêts-galeries et forêts riveraines :** gestion améliorée, suivi, mise en œuvre de plans de gestion, réduction de l'empiètement, plantations d'enrichissement

**Autres zones :** activité de production/pépinières et acquisition d'espèces rares et précieuses, parcelles de démonstration et programmes de recherche sur l'intégration et la gestion des arbres dans les systèmes agroforestiers

Source : rapport de NDT (Gouvernement de Côte d'Ivoire et CNULCD, 2018) et rapport spécial 2018 non publié du BDB, rapport MEOR (IUCN, 2016).

### 3.1.2 Dispositions et politiques institutionnelles

L'analyse montre que les 13 pays ont tous adopté des structures juridiques et institutionnelles pour gérer les activités de NDT et de RPF. Parmi eux, seul le Cameroun a explicitement coordonné ses cibles de LDN et de RPF et a mentionné le Défi de Bonn dans son rapport sur la NDT.

Tous les pays analysés ont adopté une approche multisectorielle pour la NDT et la RPF ; ceci est cohérent avec l'encadrement des deux concepts en tant qu'approches de restauration écosystémique. La plupart des pays ont déjà formulé des politiques et mis en place des institutions pour soutenir la restauration des paysages (voir Tableau 1). Cependant, il existe un risque de responsabilité limitée lorsque l'on travaille avec divers acteurs et les pays doivent suivre les progrès et aborder les politiques sectorielles contradictoires ou qui se chevauchent. La NDT et la RPF sont coordonnées par le même organisme gouvernemental dans 54 % des pays analysés (Tableau 1). Cela devrait faciliter le suivi des progrès. Des problèmes subsistent en matière de mise en œuvre et d'application, comme au Kenya et en Ouganda pour les processus de NDT et de RPF et le Baromètre du Défi de Bonn (Dave, 2019). Dans la plupart des pays qui se sont engagés dans le Défi de Bonn ou ont mené des évaluations MEOR, des plateformes intersectorielles ont été officiellement créées pour guider la prise de décision concernant les opportunités et la mise en œuvre de la RPF. Ces plateformes doivent inclure un centre de liaison pour la CNULCD/NDT afin d'assurer une approche cohérente en faveur de la restauration des terres dégradées.

Lorsqu'ils fixent des cibles de NDT, les pays devraient créer des groupes de travail nationaux rassemblant un large éventail de parties prenantes (y compris des représentants du gouvernement issus de divers ministères). Cela permettrait de favoriser la coordination institutionnelle en l'absence de structures dédiées à la RPF, de guider le processus et d'encourager la coordination interne entre les politiques nationales.

### Encadré 2 Coordination institutionnelle au Cameroun, en Côte d'Ivoire et au Ghana

Au Cameroun, le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et du Développement durable fait office de centre de liaison national pour la CNULCD et la définition volontaire de cibles de NDT. De même, le ministère des Forêts et de la Faune et le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et du Développement durable dirigent la mise en œuvre des activités de RPF. Ils se sont engagés d'un commun accord à restaurer plus de 12 millions d'hectares d'ici 2030.

En Côte d'Ivoire, le ministère de l'Environnement et du Développement durable est responsable des conventions connexes relatives à la restauration des paysages, qui incluent à la fois la NDT et la RPF.

Les efforts du Ghana en matière de RPF ont fait du secteur privé un acteur clé dans le cadre d'un partenariat public-privé entre une société de plantation forestière et la Banque africaine de développement. Par exemple, environ 190 450 ha ont été couverts par des plantations forestières entre 2002 et 2015, dont 142 401 ha ont été financés par le secteur public et 48 049 ha par le secteur privé. Le modèle du Ghana consistant à impliquer le secteur privé dans la restauration des paysages montre l'exemple à d'autres pays (Foli & CIFOR, 2018).

### 3.1.3 Suivi de la NDT et de la RPF

Depuis 2018, l'UICN a travaillé avec les pays et les partenaires pour utiliser le Baromètre afin de rendre compte des processus et des actions de mise en œuvre de la RPF. Le Baromètre inclut des indicateurs sur la surface des terres restaurées en hectares, ainsi que sur les bénéfices relatifs à la séquestration du carbone résultant des actions de restauration. Ces deux indicateurs sont directement pertinents pour les trois indicateurs de base de la NDT : la couverture terrestre, le carbone du sol et la productivité des terres. À l'heure actuelle, le Baromètre ne consigne que le carbone au-dessus du sol, cependant, la quantité de carbone souterraine et contenue dans le sol peut être calculée à l'aide de méthodologies classiques et enregistrée sous cet indicateur (un indicateur explicite sur le captage du carbone dans le sol dans les zones en cours de restauration sera ajouté dans la prochaine phase du Baromètre).

Dans l'idéal, des systèmes de suivi, de compte-rendu et de vérification pour les cibles de NDT et de RPF devraient être mis en place lors de la planification et du lancement des activités de restauration. Bien que l'analyse révèle certaines lacunes dans

le suivi des actions de RPF et de NDT, les pays ont présenté plusieurs alternatives de suivi, qui pourraient être utilisées pour approfondir l'apprentissage et améliorer les systèmes de suivi nationaux.

La Côte d'Ivoire et l'Éthiopie mettent au point des systèmes nationaux pour le suivi de la NDT et de la RPF. Le groupe de travail national de la Côte d'Ivoire sur le suivi des terres est dirigé par le ministère de l'Environnement, qui a signé des mémorandums d'accord avec les structures nationales de production de données. Ces dernières ont obtenu un financement de la FAO pour mettre au point des indicateurs harmonisés sur l'occupation des terres dans le but de collecter des données à des fins de suivi. L'Éthiopie a commencé à mettre en place un système national de suivi, de compte-rendu, d'évaluation et de vérification en 2016. La Commission chargée de l'environnement, des forêts et du changement climatique utilisera ce système dans ses processus de mise en œuvre de projet, notamment pour le suivi de la mise en œuvre de la NDT et de la RPF. L'Éthiopie a également l'intention d'appliquer le Baromètre des progrès du Défi de Bonn à compter de 2019.

Les ensembles de données mondiales par défaut peuvent être utilisés pour suivre la NDT. Le Malawi, par exemple, a l'intention d'utiliser des bases de données mondiales<sup>7</sup> pour surveiller les trois indicateurs de NDT : la couverture terrestre, la productivité des terres et le carbone organique du sol. L'Ouganda est allé plus loin en étudiant les types de données nécessaires pour vérifier les ensembles de données mondiales dans le cadre de son Projet de suivi de la dégradation des terres, financé par le FEM.

Les systèmes de suivi sont souvent guidés par les stratégies de conservation existantes. Le Département des forêts du Malawi s'attache à mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des cibles et des interventions de RPF/du Défi de Bonn à l'aide des paramètres fournis dans sa Stratégie nationale 2017 pour la restauration des paysages forestiers. L'Ouganda prévoit de suivre la RPF par le biais de son Plan d'action stratégique national sur la biodiversité, qui est coordonné par l'Autorité nationale de gestion de l'environnement et produit un rapport annuel sur l'état de la biodiversité. La mise en œuvre du projet REDD+ et d'autres programmes de conservation permettent également un certain niveau de suivi, que la NDT et la RPF peuvent exploiter. Le Ghana prévoit de suivre la RPF par le biais du système de MNV du programme REDD+, d'enquêtes périodiques sur le terrain et grâce à l'inspection et à l'évaluation des superficies plantées selon diverses approches de RPF, à la réalisation de rapports réguliers et en menant des audits sur le terrain pour confirmer les superficies plantées.

Le Sri Lanka a adopté un modèle hiérarchique pour le suivi de la mise en œuvre de la NDT. Le Comité de développement du district suit les progrès réalisés lors de réunions mensuelles et rend compte de ses observations au Comité national spécial

<sup>7</sup> Séries chronologiques (2000–2010).

du Parlement. Le comité examine les progrès et effectue les interventions adaptées au niveau des politiques.

Les pays dotés d'un système de suivi pour la NDT ou la RPF peuvent explorer des options pour intégrer le suivi, plutôt que de développer des systèmes parallèles. Le Sri Lanka, par exemple, possède une stratégie de suivi claire pour la NDT au niveau national, mais pas pour la RPF. L'évaluation MEOR a révélé que l'absence de système de suivi au niveau national était un obstacle à la restauration des forêts nationales par le Département des forêts. Grâce à des efforts coordonnés, le pays pourrait intégrer les aspects de la RPF dans le système de suivi de la NDT existant.

Il existe d'autres possibilités de suivi commun. Le Kenya, par exemple, a mis en place un Groupe de travail technique sur la restauration des paysages impliquant plusieurs parties prenantes, dirigé par le Service forestier du Kenya, qui a participé à la cartographie à l'échelle nationale des zones

susceptibles d'être intégrées dans les initiatives de RPF ainsi qu'à la définition des priorités en matière d'engagement de restauration. Le groupe technique pourrait concevoir un système de suivi pour les activités de RPF et de NDT au Kenya.

Le Rwanda dispose d'un Système de suivi et d'évaluation du secteur forestier et d'un Système d'information sur le suivi, sous l'égide du ministère de l'Agriculture et des Ressources animales. Il s'agit de plateformes de surveillance nationales pouvant inclure certains aspects de la RPF. Bien que ces deux systèmes ne soient pas encore opérationnels, l'UICN soutient la modernisation du système d'évaluation et de suivi avec des indicateurs de RPF actualisés. C'est également l'occasion d'inclure les indicateurs de NDT dans le processus de modernisation. Le Rwanda est l'un des premiers pays à avoir appliqué le Baromètre du Défi de Bonn et utilise maintenant cet outil pour suivre les progrès accomplis concernant la mise en œuvre de l'engagement pris dans le cadre du Défi de Bonn.

### Encadré 3 Suivre les progrès de la RPF à travers le monde : le Baromètre des progrès du Défi de Bonn

Le Baromètre du défi de Bonn aidera les juridictions qui se sont engagées à relever le Défi de Bonn à évaluer les progrès accomplis dans la réalisation de leurs engagements en leur offrant un cadre permettant de dresser un inventaire régulier et systématique des hectares en cours de restauration. Le Baromètre du défi de Bonn utilisera également un ensemble normalisé de composants politiques, réglementaires, financiers et techniques jugés importants pour la réussite de la restauration des paysages.

L'UICN dirige la conception du Baromètre du Défi de Bonn et du protocole qui lui est associé, avec la participation et les contributions d'acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux dans six pays pilotes : le Brésil, le Salvador, le Mexique, le Rwanda, le Sri Lanka et les États-Unis. Les principales caractéristiques du protocole sont les suivantes :

- Il offre la possibilité de personnaliser l'échelle et les circonstances nationales en ce qui concerne la disponibilité des informations sur la RPF, en s'adaptant à la quantité et au type de données disponibles pour l'établissement de rapports et en offrant une structure à 3 niveaux avec différents degrés de précision.
- Il minimise la charge liée à l'élaboration des rapports en tirant des informations des rapports déjà présentés dans le cadre des engagements internationaux existants (CCNUCC, CDB, NDT, FNUF). Le baromètre fournit de nombreuses indications ainsi que des ressources, et limite la collecte de données aux indicateurs pour lesquels les informations peuvent être compilées de manière fiable et réaliste.
- Il charge les institutions ou les individus de collecter toutes les informations nécessaires à l'élaboration de rapports pour le Baromètre du Défi de Bonn. Les rapports seront probablement établis tous les deux ans, en harmonie avec les autres engagements internationaux en matière de rapports, afin d'assurer une certaine cohérence et de limiter la charge de travail.
- Les rapports sont établis sur la plateforme en ligne du Baromètre du Défi de Bonn, disponible à l'adresse [infoflr.org](http://infoflr.org).

Le protocole du Baromètre du Défi de Bonn est structuré en deux composantes principales, comprenant une évaluation des conditions clés déterminantes pour assurer le succès à long terme des efforts de RPF/ces « facteurs de réussite », qui incluent les arrangements politiques et institutionnels, ainsi que des paramètres de planification financière et technique. La deuxième composante, intitulée Résultats et bénéfices, est axée sur les progrès et les impacts et inclut le nombre d'hectares en cours de restauration ainsi que les impacts climatiques, socio-économiques et sur la biodiversité.

# 4 Investir dans la restauration des paysages

La restauration des terres dégradées offre de nombreux avantages environnementaux, sociaux et économiques, allant de la préservation de la biodiversité à la création d'emplois, en passant par l'amélioration de la productivité agricole.<sup>8</sup> On estime que chaque dollar investi dans la restauration des forêts dégradées peut rapporter entre 7 et 30 USD de bénéfices économiques (Verdone & Seidl, 2017). Cette section fournit un aperçu des investisseurs et des instruments financiers importants dans le cadre de la restauration des paysages. Elle identifie les types d'investissements et de financement soutenant les activités liées à NDT et à la RPF, puis aborde les principaux obstacles et défis rencontrés pour financer la NDT et la RPF. La section se conclut par les constatations tirées de l'analyse et la manière dont elles sont liées aux principaux obstacles, défis et opportunités.

## 4.1 Phases d'investissement et investisseurs de la RPF et de la NDT

Les activités de RPF et de NDT comportent trois phases d'investissement. La **phase 1** correspond à l'investissement initial de départ ou de préparation. Pendant cette phase, les investissements sont destinés à la planification, la conception de projets, la participation et l'engagement des parties prenantes, le renforcement des capacités et la mise en place de garanties. La **phase 2** correspond à l'investissement dans des mesures d'implémentation effectives, ce qui peut comprendre la mise en œuvre de la restauration des terres dégradées, la réforme des politiques, le zonage de l'occupation des sols, les activités éducatives et le renforcement des capacités. La **phase 3** se concentre sur le financement durable des services et produits pour l'aménagement du paysage ainsi que des services écosystémiques, tels que les produits agricoles et alimentaires, le bois de construction, les paiements REDD+, les compensations relatives à la biodiversité et d'autres programmes de certification (FAO & Global Mechanism of the UNCCD, 2015).

Les sources de financement pour la restauration des paysages peuvent être divisées en trois catégories :

- le financement privé, qui est un capital géré avec pour objectif principal de générer un rendement financier pour l'investisseur.
- le financement public, qui est un financement par des organismes gouvernementaux. Il peut s'agir d'une dépense domestique publique ou d'une aide provenant d'un donateur international. Bien qu'ils puissent présenter un rendement financier pour le gouvernement, les investissements publics servent généralement à générer des bénéfices sociaux, environnementaux et économiques pour le public.
- le financement philanthrope, qui se compose des dons de bienfaisance provenant d'individus ou d'organisations sans aucune intention de générer un rendement financier.

Certains pays ont identifié des fonds d'investissement pouvant être utilisés pour des actions de NDT et de RPF, par exemple le Cadre d'investissement stratégique pour la gestion durable des terres au Ghana (2011-2025) et le Programme d'investissement pour la forêt (2012-2020). Le Fonds pour la NDT, dirigé par le MM de la CNUCLCD et géré indépendamment par MIROVA (groupe Natixis), peut acheminer les fonds du secteur privé vers les interventions de NDT et de RPF. D'autres possibilités de financement de la NDT et de la RPF incluent : l'écotourisme, le paiement pour services écosystémiques (PSE), les échanges et paiements de droits d'émission de carbone, les taxes environnementales, y compris les taxes écologiques, la taxe carbone, les partenariats public-privé (PPP ; notamment dans les secteurs miniers, de la foresterie et de l'agroalimentaire) et l'investissement par la diaspora (tel que rapporté par l'Érythrée).

Certains pays ont déjà identifié des PPT potentiels pour la NDT, à la suite du PDC de NDT et avec le soutien du MM. Certains de ces PPT sont en cours de développement conformément à la liste de contrôle des PPT en matière de NDT. Ils sont nombreux à cibler des « fonds verticaux » liés au climat et à l'environnement, tels que le FEM, le FVC et le Fonds pour l'adaptation (FA), avec différents partenaires d'exécution (Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), FAO, Banque mondiale, Banque africaine de développement, UICN, etc.). Les projets de RPF visent essentiellement les mêmes « fonds verticaux » liés à l'environnement et au climat que la NDT, soutenus par des fonds de gouvernements nationaux et avec des partenaires d'exécution similaires. Cela offre de nouvelles possibilités de synergies opérationnelles.

<sup>8</sup> <https://infoflr.org/what-flr/benefits-flr>

**Tableau 2 Principales sources de financement de la RPF et de la NDT**
**Financement privé**

- Investissement des secteurs de la foresterie et de l'agroalimentaire et d'entrepreneurs ou transformateurs locaux
- Investisseurs de valeur ou traditionnels à la recherche d'un rendement financier
- Investisseurs à impact (investissant p. ex. dans le social et la conservation)
- Coopératives de crédit (associations villageoises d'épargne et de crédit, caisse de crédit mutuel)
- Prêteurs locaux et sociétés de microfinance
- Initiatives des banques commerciales nationales
- Financement privé de systèmes de Paiement pour services écosystémiques (PSE) encourageant les activités de restauration
- Fonds provenant d'autres ressources financières axées sur le climat
- Fonds pour la neutralité en matière de dégradation des terres

**Financement public**

- Services de vulgarisation/renforcement des capacités en faveur de la RPF
- Acquisition publique de services de restauration
- Financement direct pour la restauration et/ou le suivi des forêts
- Réductions d'impôts ou subventions (par ex. systèmes d'incitation à l'investissement privé dans la restauration)
- Financement public de systèmes de PSE encourageant les activités de restauration
- Fonds d'investissement climatique, Programme d'investissement pour la forêt
- Banque mondiale (Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier [FCPF], Fonds de préparation et Fonds carbone, Fonds biocarbone, Fonds d'affectation spéciale multidonateurs : PROGREEN)
- Fonds de financement pour le climat (atténuation via REDD+ ou autres et adaptation)
- Mécanismes de financement des Nations unies par le biais de prêts concessionnels (FVC, FEM, microfinance pour l'adaptation fondée sur l'écosystème) et de dons (FVC, FEM, microfinance pour l'adaptation fondée sur l'écosystème, Fonds pour l'adaptation)
- Soutien bilatéral (par exemple, USAID, BMZ par l'intermédiaire de la Société allemande de coopération internationale [GIZ] et du KfW, Initiative internationale pour le climat, Organisme norvégien pour le développement international [Norad], Département britannique pour le développement international [DFID])

**Philanthropie et à but non lucratif**

- Philanthropes (et organisations philanthropes)
- Financement participatif
- ONG de conservation (par exemple, Fonds mondial pour la nature, UICN, Conservation International)
- ONG spécialisées dans le reboisement (par exemple, l'Eden Project)
- Programmes d'aide humanitaire (par ex. Oxfam)
- Subventions et prêts de GDT en faveur d'actions comprenant la plantation d'arbres pour la sécurité alimentaire ou la biodiversité

## 4.2 Analyse des investissements en matière de NDT et de RPF

Les coûts et les bénéfices directs et indirects s'entremêlent à l'échelle mondiale et locale, il est donc difficile de définir les endroits où il est nécessaire d'investir dans la restauration des paysages et de savoir qui en profite. Pour parvenir à une restauration des paysages à grande échelle, il convient d'envisager diverses sources de financement. Celles-ci pourraient inclure : le financement de l'action climatique, la coopération pour le développement, les fonds pour la préservation de l'environnement, le financement non gouvernemental, les budgets et ressources nationaux, le secteur privé et le financement non traditionnel (comme le financement participatif). Des instruments ou des mécanismes

financiers sont nécessaires pour acheminer le financement des investisseurs vers les entités émettrices. Dans le secteur privé, ces instruments prennent la forme d'actions, de prêts et d'obligations ; dans le secteur public, d'autres instruments, tels que des subventions, des taxes et des mécanismes d'incitation sont utilisés (Ding et al., 2017). Nous avons résumé cette diversité de sources de financement, d'investissements et de mécanismes pour les 13 pays analysés ayant des projets de NDT et de RPF dans l'Annexe 1.

Les financements publics pour le climat ont totalisé 128 milliards USD en 2015, mais seuls 7 milliards USD (environ 5 % du financement total de l'action climatique) ont été utilisés pour financer des projets relatifs à l'utilisation des sols (Buchner et al., 2015). Le financement de projets axés sur la restauration

ne représentait qu'une petite fraction de la catégorie relative à l'utilisation des sols. Les besoins annuels en financement pour la conservation et la restauration des paysages sont estimés entre 300 et 400 milliards USD, ce qui indique un déficit de financement considérable (Credit Suisse et al., 2014 ; FAO & Global Mechanism of the UNCCD, 2015), et 80 % des fonds disponibles proviennent de sources publiques (Parker et al., 2012).

Le grand nombre d'investisseurs présentés dans l'Annexe 1 montre que la restauration des paysages prend de l'essor (UN Environment, 2019). Les **principaux donateurs** dans le paysage politique international reconnaissent de plus en plus l'importance de la RPF et de la NDT. L'aide financière provient principalement de fonds bilatéraux et d'institutions multilatérales, notamment d'institutions internationales de financement du développement, de fonds du secteur privé et de donateurs philanthropes. Ces fonds ont soit été directement consacrés à la restauration, soit investis dans d'autres programmes d'action jugés favorables à la restauration, tels que des programmes relatifs à la sécurité alimentaire, au développement et au changement climatique. Dans l'analyse, la plupart des investissements sont faits dans la première phase (préparation) et dans la deuxième phase (mise en œuvre), ou couvrent les trois phases d'un projet global. Néanmoins, les investissements dans la troisième phase (financement durable) sont moins courants, ce qui peut être dû au fait que de nombreux projets et programmes de NDT et de RPF n'ont démarré qu'au cours de la dernière décennie.

Le lien entre la restauration des paysages et les **fonds mondiaux pour le climat** est clair. Les projets de NDT–RPF sont en grande partie financés par des fonds publics multilatéraux, notamment le Fonds biocarbone pour les paysages forestiers durables de la Banque mondiale, le FVC, le Programme d'investissement pour la forêt et des sources de financement similaires du FEM. Cependant, ces fonds disposent encore de financements pour des projets de NDT et de RPF pertinents. Tirer parti de ce potentiel en coordonnant les projets de NDT et de RPF les uns avec les autres ainsi qu'avec d'autres objectifs mondiaux, tels que les ODD, peut aider à débloquer ce type de financement.

L'analyse de la NDT–RPF par pays montre également que des **paiements pour services écosystémiques (PSE)** sont en cours de mise en œuvre. À titre d'exemple, les investissements en faveur de la séquestration du carbone sont souvent réalisés par le biais du programme REDD+ et d'autres systèmes de PSE. Cependant, la plupart de ces systèmes de PSE en sont à leurs balbutiements et une meilleure compréhension ainsi qu'une évaluation monétaire des services écosystémiques sont nécessaires pour explorer les moyens de renforcer les investissements.

**Le secteur privé investit** dans des projets de NDT et de RPF, bien que les montants soient relativement faibles

en comparaison des fonds publics mondiaux. La durée relativement longue et les analyses de rentabilité souvent peu claires des projets de restauration (avec des taux de rendement des investissements plus faibles ou des risques d'investissement plus élevés) peuvent rendre la NDT et la RPF peu intéressantes pour les investisseurs traditionnels. Cependant, les fonds d'investissement à impact, tels que les obligations vertes, sont de plus en plus utilisés dans le cadre de la restauration des paysages au niveau mondial. Ils visent à susciter des investissements du secteur privé dans la production agricole, tout en protégeant des millions d'hectares de forêts et de biodiversité. Plus récemment, les grands fonds souverains et les fonds de pension ont commencé à « décarboniser » leurs investissements. Cela offre de nouvelles opportunités pour les projets de NDT et de RPF liés aux produits de la chaîne de valeur.

Les activités et projets de restauration pourraient devenir dépendants de donateurs uniques, ce qui pourrait menacer la durabilité des projets si les donateurs se retiraient. Pour éviter cela, les activités et les mécanismes de financement des institutions impliquées dans la NDT et la RPF pourraient être organisés au niveau mondial (Pistorius & Freiberg, 2014). La nouvelle Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes pourrait offrir une occasion de renforcer l'élan politique et institutionnel dans ce domaine.

Le fonds de NDT vise à améliorer la connexion entre les investisseurs publics et privés. Ce fonds d'investissement à impact allie des ressources provenant des secteurs public, privé et philanthropes pour parvenir à la NDT grâce à la GDT et à des projets de restauration des terres mis en œuvre par le secteur privé.<sup>9</sup> D'autres plateformes, même si elles ne sont pas nécessairement liées directement à la NDT, peuvent également débloquer des financements privés. C'est le cas par exemple du Forum économique mondial, du Conseil mondial des entreprises pour le développement durable, de l'alliance Business Call to Action, du Forum mondial sur la croissance verte et de l'ONG Rainforest Alliance. Coordonner les cibles des projets de NDT et de RPF avec ceux de ces plateformes pourrait accroître l'implication du secteur privé dans la restauration des paysages.

### 4.3 Défis et opportunités pour le financement de la NDT et de la RPF

L'augmentation des investissements et l'accès au financement sont de véritables défis pour la mise en œuvre de la RPF et de la NDT sur le terrain. Il existe plusieurs obstacles empêchant l'accès au financement (Akhtar-Schuster et al., 2016) et il est crucial de trouver des arguments économiques pour encourager l'investissement. Les profils des pays engagés en faveur de la NDT<sup>10</sup> présentent des arguments fondés sur

<sup>9</sup> <https://www.unccd.int/actions/impact-investment-fund-land-degradation-neutrality>

<sup>10</sup> <https://www.unccd.int/actions/ldn-target-setting-programme/ldn-country-profiles>



des preuves factuelles pour attirer les investissements dans la NDT. Ils soulignent l'importance de prendre des mesures pour éviter, réduire et inverser la dégradation des sols et mettent en évidence les multiples avantages économiques, sociaux et environnementaux qui en découlent. Vous trouverez ci-dessous des moyens pour formuler des arguments économiques en faveur de l'investissement dans les activités de NDT et de RPF. Ces pistes contribueront à une compréhension commune de l'impact de la dégradation des sols, en la communiquant de manière à inspirer et à stimuler l'action au sein de la société.

### 4.3.1 Estimation de la valeur des services écosystémiques

Il est essentiel de procéder à une estimation économique rigoureuse et de créer des marchés efficaces pour les services écosystémiques. Il reste beaucoup à faire. Les bénéfices nets d'une restauration durable et écologiquement résiliente doivent être communiqués aux décideurs et aux praticiens si l'on veut que des possibilités de financement à plus long terme se concrétisent. L'utilisation d'outils tels que l'Économie des écosystèmes et de la biodiversité (TEEB, 2018) peut aider à évaluer les services écosystémiques potentiels au sein d'un paysage dégradé. Ces outils contribuent de manière significative à la compréhension des coûts financiers de la restauration des paysages, mais les efforts nécessaires pour parvenir à des résultats de restauration positifs à grande échelle nécessitent des investissements plus importants. Concevoir et améliorer les marchés relatifs aux services écosystémiques pourrait inciter les parties prenantes (privées) à investir dans la durabilité de ces services à des niveaux socialement efficaces, comme le marché du crédit carbone.

### 4.3.2 Principe du pollueur-payeur

Souvent, ce ne sont pas ceux qui financent la restauration qui sont responsables des dommages. Un changement s'impose pour parvenir à un consensus mondial que les pollueurs et les responsables de la dégradation de l'environnement contribuent à la restauration des paysages. Le marché du crédit carbone, tel que le Régime d'échange de droits d'émission de l'Union européenne, témoigne d'une certaine évolution. Les acteurs des chaînes d'approvisionnement reconnaissent de plus en plus leur responsabilité, sous la forme de déclarations collectives au niveau national, telles que la Déclaration d'Amsterdam en faveur de l'élimination de la déforestation des chaînes d'approvisionnement et Forest 500.

### 4.3.3 Innovation

Les systèmes de financement et de paiement innovants fournissent des alternatives aux mécanismes de financement traditionnels. Cela pourrait permettre de combler le fossé entre les investissements à grande échelle et les projets à petite échelle. Les possibilités d'innovation pourraient inclure les PPP, la réduction des risques d'investissement ainsi que les services financiers et d'assurance pour les utilisateurs des terres à petite échelle.

### 4.3.4 Atténuation des risques

Les projets de restauration à long terme sont des investissements risqués, plus encore au sein de paysages dégradés. Les risques découlent de l'incertitude environnementale et de l'évolution des conditions politiques et socio-économiques au cours de projets à long terme. Tous les investisseurs s'attendent à un retour (financier, social ou environnemental) sur leurs investissements. Cependant, les avantages potentiels des services écosystémiques, tels que l'amélioration de la séquestration du carbone, la préservation de la biodiversité et l'amélioration des revenus et du bien-être, sont soit sous-estimés, soit mal évalués au sein des coûts d'opportunité. La sous-estimation des bénéfices d'une intervention de restauration augmente la perception des risques associés aux investissements et décourage souvent les investisseurs. Cela est particulièrement vrai dans les paysages plus dégradés, où les bénéfices économiques directs ne sont pas suffisamment tangibles pour attirer les investissements. Afin de convertir les investisseurs à la cause de la restauration des paysages, il peut s'avérer nécessaire de réduire les risques, au moins partiellement, à un niveau acceptable (UNCCD, 2015a).

### 4.3.5 Assurance, garanties et financement complémentaire

La plupart des régimes d'assurance ciblent le secteur agricole, même si certains couvrent le secteur forestier. Les agences d'assurance peuvent soutenir des projets de restauration en fournissant un flux de trésorerie aux propriétaires terriens, leur permettant de reprendre leurs activités après un événement catastrophique, tel qu'une sécheresse extrême, des inondations ou des incendies de forêt. De plus, les garanties peuvent être étendues au secteur privé pour susciter davantage d'investissement. Toutes les activités de restauration ne sont pas nécessairement rentables et, dans de nombreux cas, les investissements publics, les subventions et l'engagement de la communauté devront compléter les investissements privés.

# 5 Exploiter les synergies pour faire progresser la restauration des paysages

Cette étude montre que les objectifs de NDT et les engagements du Défi de Bonn coïncident fortement dans de nombreux pays. Il existe des chevauchements dans les zones dégradées ciblées, les investissements et la création d'un environnement favorable grâce à des politiques et des stratégies nationales, ainsi qu'à des éléments clés de gouvernance. Bien que cela indique une duplication potentielle des efforts, des lacunes institutionnelles, une concurrence entre les initiatives et des interprétations divergentes de la NDT dans les pays inclus dans cette étude, cela constitue également une opportunité de renforcer la synergie des interventions de NDT et de RPF.

Il est nécessaire d'intensifier les efforts pour saisir les synergies entre la NDT, le Défi de Bonn et d'autres initiatives de restauration et de GDT au niveau national. Il faudrait commencer par établir un consensus sur les avantages d'une synergie, afin notamment de saisir les multiples bénéfices de la restauration des paysages, d'obtenir de meilleurs résultats du point de vue écologique et socio-économique, mais aussi d'optimiser les ressources. Des politiques, des dispositions institutionnelles et des investissements sont nécessaires. Ces ajustements faciliteront l'adoption d'une approche plus cohérente et efficace vis-à-vis de la restauration des paysages et de la réalisation de la NDT d'ici 2030.

## 5.1 Corrélation entre le Défi de Bonn et la NDT

Ce rapport met en évidence les opportunités et les avantages de parvenir à une synergie entre les engagements du Défi de Bonn et les cibles volontaires nationales en matière de NDT. Il existe quatre avantages principaux :

1. **Amélioration de l'efficacité d'utilisation des ressources.** Les principes de NDT et de RPF sont complémentaires et justifient l'affectation de ressources là où elles sont nécessaires, en donnant la priorité aux interventions engendrant les coûts les plus faibles, comme celles consacrées à l'évitement, plutôt qu'aux efforts de restauration plus coûteux (voir la hiérarchie des réponses). Aligner les résultats de la RPF avec les cibles de NDT et donner la priorité aux approches de restauration du paysage permettra de garantir que des ressources financières limitées seront investies là où elles peuvent avoir l'impact le plus significatif et le plus durable.
2. **Réduction du risque de politiques et d'investissements contradictoires.** Les ministères risquent souvent de mettre en œuvre des actions contradictoires lorsque leurs objectifs sont mal coordonnés et que la NDT et la RPF définissent un ensemble de cibles et de garanties de haut niveau qui atténuent ce risque. De tels risques seront plus faciles à gérer si les ministères définissent des cibles communes dans le cadre de la NDT, du Défi de Bonn et d'initiatives de restauration des paysages.
3. **Optimisation des résultats sociétaux.** Coordonner les actions de RPF et les cibles de NDT favorise la restauration écologique et permet de générer de nombreux bénéfices sociétaux ou des services écosystémiques. Les principes et les pratiques de la RPF offrent une opportunité majeure d'obtenir des résultats optimaux pour la société en maintenant un équilibre entre l'utilisation des terres et la gestion du paysage, conformément aux principes des solutions basées sur la nature.
4. **Réduction du risque de résultats inéquitables.** La RPF et la NDT visent toutes les deux à obtenir des résultats acceptables et équitables du point de vue social. Néanmoins, il existe un risque de résultats inéquitables lorsque les approches sectorielles ne sont pas coordonnées et lorsque différents secteurs se font concurrence au sujet des terres et des ressources. Une meilleure coordination entre les secteurs, grâce à une action, une planification et des rapports communs, peut aider à atténuer ces risques.

Les pays font des progrès constants dans le cadre de la définition des cibles de NDT et des actions de RPF afin de respecter les engagements du Défi de Bonn. Ce rapport présente un certain nombre d'observations et de leçons encourageantes. Les conclusions clés sont résumées ci-dessous, suivies des principales recommandations tirées de l'analyse.

### 5.1.1 Principes

Un certain nombre de principes directeurs ont été établis pour garantir les résultats des activités de RPF et de NDT. Les mesures de garanties révèlent une forte corrélation entre les principes de NDT et de RPF, même si les principes de NDT sont davantage détaillés. Cela met en évidence qu'il n'y a pas

de raison technique empêchant de prendre en compte les actions de RPF dans les cibles de NDT, et que de nombreuses actions de NDT peuvent contribuer aux engagements du Défi de Bonn. Les principaux obstacles semblent être uniquement de nature institutionnelle.

### 5.1.2 Cibles

Les cibles de NDT et les engagements du Défi de Bonn indiquent une augmentation du nombre de pays prenant des mesures de restauration. À partir de ce constat, on peut identifier plusieurs domaines de corrélation entre la NDT et le Défi de Bonn. Il existe de fortes similitudes concernant les cibles de restauration proposées dans plusieurs pays. Cependant, certains pays analysés n'ont pas encore aligné leurs cibles de NDT avec celles du Défi de Bonn. Cela pourrait entraîner un dédoublement des efforts ou des opportunités pourraient être manquées dans les processus de mise en œuvre.

Alors que de plus en plus de pays prennent des engagements en matière de NDT et de RPF, une plus grande attention devrait être accordée à l'intégration et à l'accélération de la mise en œuvre dans tous les secteurs liés à la restauration dans chaque pays. Ce rapport souligne le besoin urgent de coordination des acteurs pour faire face à la complexité de la mise en œuvre des engagements mondiaux en matière de restauration. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour intégrer la société civile, le secteur privé et différentes sphères gouvernementales au sein des mécanismes de coordination.

### 5.1.3 Investissements

Au niveau du projet, l'appartenance à la NDT ou à la RPF n'est généralement pas précisée. Dans l'ensemble, les activités financées pour parvenir à la RPF et à la NDT semblent être complémentaires, quel que soit le nom de l'approche. Cela indique que les projets et activités de NDT et de RPF peuvent largement contribuer aux deux objectifs de manière interchangeable, et que seuls les biomes semblent être le facteur de différenciation dans certains cas rares.

Les liens entre la restauration des paysages et les fonds mondiaux en faveur du climat sont clairs et les projets de NDT-RPF sont en grande partie financés par des fonds publics multilatéraux, notamment le Fonds biocarbone pour les paysages forestiers durables de la Banque mondiale, le FVC, le Programme d'investissement pour la forêt et des sources de financement similaires du FEM. Cependant, les fonds mondiaux en faveur du climat disposent encore d'importants financements pour des projets de NDT et de RPF pertinents. D'autres plateformes, même si elles ne sont pas nécessairement liées directement à la NDT ou à la RPF, peuvent également aider à débloquer des financements privés. Coordonner les cibles des projets de NDT et de RPF pourrait

accroître l'implication du secteur privé dans la restauration des paysages.

### 5.1.4 Coordination intersectorielle

Le nombre croissant d'initiatives impliquées dans la restauration des paysages conduit à la fragmentation des efforts. Des synergies sont nécessaires entre les initiatives de restauration des paysages. Des mécanismes de coordination interinstitutionnels assureraient la cohérence des initiatives de NDT et de RPF et des autres initiatives de restauration des paysages. L'impact pourrait ensuite être accru par la coordination des stratégies de restauration du paysage aux niveaux mondial et national. Les pays adoptent des approches différentes, mais ceux assurant une forte coordination entre les initiatives du Défi de Bonn et de la NDT sont généralement mieux à même de générer des synergies.

### 5.1.5 Suivi

Bien que la restauration de millions d'hectares ait été annoncée dans le cadre de la NDT et du Défi de Bonn, sa mise en œuvre reste difficile à suivre plusieurs années après ces engagements. La plupart des pays ne possèdent pas de système de suivi. Un suivi efficace dépend des efforts multisectoriels et de la coordination entre les agences. Des références basées sur des données et des indicateurs pertinents sont également nécessaires.

Le Baromètre des progrès du Défi de Bonn a été conçu pour suivre les progrès de la RPF au niveau national. Il est actuellement testé et mis en œuvre dans les pays engagés dans le Défi de Bonn. Il évalue les facteurs de succès, les résultats et les avantages au moyen de neuf indicateurs. Le Baromètre est un cadre systématique et universellement applicable pour identifier, évaluer et suivre les actions en lien avec les engagements du Défi de Bonn. Le Baromètre peut également indiquer les progrès réalisés en matière d'interventions de NDT liées aux forêts et en faveur d'une meilleure coordination des protocoles de surveillance nationaux.

L'utilisation de plateformes innovantes de suivi de la NDT telles que Trends.Earth<sup>11</sup> se développe. Trends.Earth est un outil convivial permettant d'accéder aux meilleures données par défaut disponibles à partir de sources de données mondiales sur les indicateurs de NDT et d'intégrer les ensembles pertinents de données nationales pour l'évaluation et le suivi de base de la NDT. Cette plateforme peut suivre les changements au niveau du couvert forestier et, à mesure que des données avec une résolution spatiale et temporelle supérieure sont mises à disposition et intégrées, elle peut suivre la NDT et la RPF à l'échelle nationale et infranationale. Open Foris/Collect Earth (<http://www.openforis.org/>) et Global Forest Watch (<https://www.globalforestwatch.org/>) sont d'autres outils pouvant être utilisés pour le suivi.

<sup>11</sup> <http://trends.earth/docs/en/pdfs/Trends.Earth.pdf>

### 5.2 Actions prioritaires pour la réhabilitation des sols et la restauration des paysages

1. Les pays réalisent des progrès significatifs en matière de définition des cibles et ceci crée de nouvelles opportunités majeures visant à favoriser les investissements afin de respecter les engagements pris vis-à-vis de la NDT et du Défi de Bonn. **Les gouvernements et les partenaires de développement devraient renforcer la collaboration intersectorielle et le suivi afin d'améliorer l'efficacité de la restauration des terres et des paysages.**
2. Les cibles de NDT ainsi que les engagements du Défi de Bonn sont largement complémentaires et la coordination des politiques et des investissements pour dégager une synergie présente de nombreux avantages. Toutefois, ces engagements ne sont pas suffisamment priorités dans les politiques publiques et, par conséquent, les possibilités de synergie sont négligées. **Tous les acteurs devraient intégrer la GDT ainsi que les approches et les cibles de restauration des paysages au sein des politiques et des actions de développement et de conservation.**
3. Les pays font des progrès significatifs dans la définition des cibles de NDT et du Défi de Bonn, ce qui crée de nouvelles opportunités majeures pour favoriser les investissements en vue de la réalisation de ces deux engagements. **Les gouvernements et les partenaires de développement sont vivement encouragés à promouvoir la consultation et la coordination entre les responsables de la NDT, du Défi de Bonn et leurs points de convergence respectifs à l'échelle nationale afin de maintenir la dynamique nécessaire pour atteindre ces objectifs ambitieux.**
4. Bien que des progrès aient été accomplis dans la mobilisation des investissements en faveur de la GDT et de la restauration dans le cadre de la NDT et du Défi de Bonn, la plupart des pays n'ont pas les ressources nécessaires pour atteindre les cibles. Dans certains cas, un financement est disponible, mais les pays manquent cruellement de moyens pour établir une analyse de rentabilisation de l'investissement et utiliser les fonds publics afin de favoriser l'investissement privé dans la gestion des terres. **Les gouvernements nationaux et les partenaires de développement devraient mobiliser des financements pour atteindre les cibles de NDT et respecter les engagements du Défi de Bonn en exploitant les synergies, et créer un environnement favorable aux investissements privés.**

# Références

- Akhtar-Schuster, M., Stringer, L.C., Erlewein, A., Metternicht, G., Minelli, S., Safriel, U. and Sommer, S. (2016). 'Unpacking the concept of land degradation neutrality and addressing its operation through the Rio Conventions'. *Journal of Environmental Management* 195:1–12. <https://doi.org/10.1016/j.jenvman.2016.09.044>.
- Baumber, A., Berry, E., Metternicht, G. (2019). 'Synergies between Land Degradation Neutrality goals and existing market-based instruments'. *Journal of Environmental Science and Policy* 94:174–181. <https://doi.org/10.1016/j.envsci.2019.01.012>
- Buchner, B.K., Trabacchi, C., Mazza, F., Abramskiehn, D. and Wang, D. (2015). *A CPI Report Global Landscape of Climate Finance 2015*. San Francisco: CPI.
- Convention on Biological Diversity (CBD) (n.d.-a). 'Aichi Biodiversity Targets'. Retrieved from <https://www.cbd.int/sp/targets/>.
- Convention on Biological Diversity (CBD) (n.d.-b). 'CBD: Article 1. Objectives'. Retrieved from <https://www.cbd.int/kb/record/article/6869?RecordType=article>.
- CBD/COP/DEC/14/30 'Cooperation with other conventions, international organizations and initiatives'.
- CBD and United Nations Environment Programme (UNEP) (2011). *The Strategic Plan for Biodiversity 2011–2020 and the Aichi Targets 'Living in Harmony with Nature' – A Ten-Year Framework for Action by All Countries and Stakeholders to Save Biodiversity and Enhance Its Benefits for People*. Nairobi, Kenya, and Montreal, Canada: CBD and UNEP.
- Chasek, P., Wagner, L. and Zartman, I.W. (2015). 'Six ways to make climate negotiations more effective'. *CIGI Policy Brief Fixing Climate Governance Series*, 3: 1–8. Ontario, Canada: CIGI.
- Cowie, A.L., Orr, B.J., Castillo Sanchez, V.M., Chasek, P., Crossman, N.D., Erlewein, A., Louwagie, G., et al. (2018). 'Land in balance: the scientific conceptual framework for land degradation neutrality'. *Environmental Science and Policy* 79 :25–35. <https://doi.org/10.1016/j.envsci.2017.10.011>.
- Credit Suisse, Huwler, F., Käppeli, J., Serafimova, K., Swanson, E. and Tobin, J. (2014). *Conservation finance: Moving beyond donor funding toward an investor-driven approach*. Switzerland: Credit Suisse.
- Dave, R., Saint-Laurent, C., Moraes, M., Simonit, S., Raes, L. and Karangwa, C. (2017). *Bonn Challenge Barometer of Progress: Spotlight Report*. 36. Gland, Switzerland: IUCN.
- Dave, R., Saint-Laurent, C., Murray, L., Antunes Daldegan, G., Brouwer, R., de Mattos Scaramuzza, C.A. et al. (2019). *Second Bonn Challenge Progress Report, Application of the Barometer in 2018*. Gland, Switzerland: IUCN. <https://doi.org/10.2305/IUCN.CH.2019.06.en>
- Ding, H., Faruqi, S., Altamirano, J.C., Ortega, A.A., Verdone, M., Cristales, R.Z., Chazdon, R. and Vergara, W. (2017). *Roots of Prosperity: The Economics and Finance of Restoring Land*. Washington, DC, USA: World Resources Institute.
- Economics of Land Degredation (ELD) Initiative (2015). *Report for policy and decision makers: Reaping economic and environmental benefits from sustainable land management*. Bonn, Germany: ELD Initiative.
- Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO) and Global Mechanism (GM) of the United Nations Convention to Combat Desertification (UNCCD) (2015). *Sustainable Financing for Forest and Landscape Restoration: Opportunities, Challenges and the Way Forward*. Discussion Paper. Rome, Italy: FAO and GM UNCCD.
- Foli, E.G. and Center for International Forestry Research (CIFOR) (2018). *Reshaping the terrain forest landscape restoration efforts in Ghana*. Bogor, Indonesia: CIFOR.
- Gilbey, B., Davies, J., Metternicht, G. and Magero, C. (2019). 'Taking land degradation neutrality from concept to practice: Early reflections on LDN target setting and planning'. *Environmental Science and Policy* 100:230–237. <https://doi.org/10.1016/j.envsci.2019.04.007>.
- Government of Ivory Coast and UNCCD (2018). *Rapport Final Du Programme de Définition des Cibles de NDT*. Yamoussoukro, Côte d'Ivoire: Government of Ivory Coast and UNCCD.
- Geist, H. J. and Lambin, E.F. (2004). 'Dynamic Causal Patterns of Desertification'. *BioScience*, 54(9), p. 817. [https://doi.org/10.1641/0006-3568\(2004\)054\[0817:dcpod\]2.0.co;2](https://doi.org/10.1641/0006-3568(2004)054[0817:dcpod]2.0.co;2).

- Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services (IPBES) Secretariat (2018). *Summary for Policymakers of the IPBES Assessment Report on Land Degradation and Restoration*. Bonn, Germany: IPBES Secretariat. [https://doi.org/10.1016/0025-326x\(95\)90325-6](https://doi.org/10.1016/0025-326x(95)90325-6).
- International Union for Conservation of Nature (IUCN) (n.d.). *Forest landscape restoration pathways to achieving the SDGs*. Gland, Switzerland: IUCN. [https://www.iucn.org/sites/dev/files/content/documents/forest\\_landscape\\_restoration\\_interlinkages\\_with\\_the\\_sdgs\\_web\\_updated20180704.pdf](https://www.iucn.org/sites/dev/files/content/documents/forest_landscape_restoration_interlinkages_with_the_sdgs_web_updated20180704.pdf).
- (2016). *Opportunities for Restoring Degraded Forests and Landscapes in Ivory Coast*. Gland, Switzerland: IUCN. <https://www.iucn.org/node/28135>.
- (2018). *Bonn Challenge*. Gland, Switzerland: IUCN. <http://www.bonnchallenge.org/>.
- (2019). *The Bonn Challenge: The Challenge*. Gland, Switzerland: IUCN.
- IUCN and Climate Focus (2018). *Increasing ambition and action in NDCs through forest landscape restoration: Forest landscape restoration in nationally determined contributions analysis*. Gland, Switzerland: IUCN and Climate Focus. <https://www.iucn.org/theme/forests/our-work/forest-landscape-restoration/increasing-ambition-action-ndcs-through-flr>.
- IUCN, Davies, J., Gudka, M., Laban, P., Metternicht, G., Alexander, S., Hannam, I. et al. (2015). *Land degradation neutrality: Implications and opportunities for conservation*. Gland, Switzerland: IUCN.
- IUCN and World Resources Institute (WRI) (2014). *A guide to the Restoration Opportunities Assessment Methodology (ROAM): assessing forest landscape restoration opportunities at the national or sub-national level*. Working Paper (Road-Test Edition). Gland, Switzerland: IUCN and WRI.
- Iversen, P., Lee, D. and Roch, M. (2014). *Understanding Land Use in the UNFCCC*. San Francisco, USA: Climate and Land Use Alliance.
- Joint Liaison Group. (2009). *Report of the meeting of the Joint Liaison Group of the Convention on Biological Diversity, the United Nations Convention to Combat Desertification, and the United Nations Framework Convention on Climate Change*. New York: Joint Liason Group.
- Lal, R., Safriel, U. and Boer, B. (2012). *Zero net land degradation: A new Sustainable Development Goal for Rio+ 20*. Bonn, Germany: UNCCD.
- Orr, B.J., Cowie, A.L., Castillo Sanchez, V.M., Chasek, P., Crossman, N.D., Erlewein, A., Louwagie, G. et al. (2017). *Scientific conceptual framework for land degradation neutrality. A report of the Science–Policy Interface*. Bonn, Germany: UNCCD.
- Parker, C., Cranford, M., Oakes, N. and Leggett, M. (2012). *Little Biodiversity Finance Book*. Oxford, UK: Global Canopy Programme.
- Pistorius, T. and Freiberg, H. (2014). 'From target to implementation: Perspectives for the international governance of forest landscape restoration'. *Forests* 5 (3):482–497. <https://doi.org/10.3390/f5030482>.
- Sabogal, C., Besacier, C. and McGuire, D. (2015). 'Forest and landscape restoration: Concepts, approaches and challenges for implementation'. *Unasylva* 245:3–10.
- Sims, N.C., Green, C., Newnham, G., England, J., Held, A., Wulder, M., Herold, M. et al. (2017). *Good Practice Guidance for SDG Indicator 15.3.1*. Bonn, Germany: Inter-Agency Advisory Group on SDG Indicator 15.3.1 and UNCCD.
- Stavi, I. and Lal, R. (2015). 'Achieving zero net land degradation: Challenges and opportunities'. *Journal of Arid Environments* 112:44–51. <https://doi.org/10.1016/j.jaridenv.2014.01.016>.
- Sutton, P.C., Anderson, S.J., Costanza, R. and Kubiszewski, I. (2016). 'The ecological economics of land degradation: Impacts on ecosystem service values'. *Ecological Economics* 129:182–192. <https://doi.org/10.1016/j.ecolecon.2016.06.016>.
- TEEB (2018). *The Economics of Ecosystems & Biodiversity*. Geneva, Switzerland: TEEB.
- United Nations (UN) (2012). *The future we want: Outcome document adopted at Rio+20*. New York: UN.
- (2015). *The 2030 Agenda for Sustainable Development, A/RES/70/1*. 1. New York: UN.
- UNCCD & IUCN, 2019. Land Degradation Neutrality Target Setting Project. Report of the terminal evaluation. <https://www.unccd.int/sites/default/files/relevant-links/2019-04/LDNTSP-EvalReport%20final.pdf>
- UN Environment (2019). "No Title." New UN Decade on Ecosystem Restoration to Inspire Bold UN Environment Assembly Decisions. 2019. New UN Decade on Ecosystem Restoration to inspire bold UN Environment Assembly decisions. Retrieved July 15, 2019, from <http://web.unep.org/environmentassembly/new-un-decade-ecosystem-restoration-inspire-bold-un-environment-assembly-decisions>.

- United Nations Convention to Combat Desertification (UNCCD) (2013). *Land matters for climate: Reducing the gap and approaching the target*. Bonn, Germany: UNCCD.
- \_\_\_ (2015a). *Fuel for life: Securing the land–energy nexus*. Bonn, Germany: UNCCD.
- \_\_\_ (2015b). *UNCCD 2015a Decision 3/COP.12. 20831 (January): 80*. Bonn, Germany: UNCCD.
- \_\_\_ (2016a). *Achieving land degradation neutrality at the country level: Building blocks for LDN target setting*. Bonn, Germany: UNCCD.
- \_\_\_ (2016b). *Land degradation neutrality target setting programme land degradation neutrality target setting: A technical guide*. Bonn, Germany: UNCCD.
- \_\_\_ (2017a). *Global land outlook*. Bonn, Germany: UNCCD. file:///C:/Users/mageroc/Documents/GDI/11\_Programmes/Climate Change/Resources/GLO English\_Full\_Report\_rev1.pdf.
- \_\_\_ (2017b). *Global Land Outlook, First Edition*. Bonn, Germany: UNCCD. <https://doi.org/ISBN: 978-92-95110-48-9>.
- \_\_\_ (2017c). *Methodological note to set national voluntary land degradation neutrality (LDN) targets using the UNCCD Indicator Framework*. Bonn, Germany: UNCCD.
- \_\_\_ (2017d). *UNCCD 2018–2030 Strategic Framework*. Vol. 16078. Bonn, Germany: UNCCD.
- \_\_\_ (2019). *List of countries setting LDN targets (as of May 2019)*. Bonn, Germany: UNCCD.
- United Nations Framework Convention on Climate Change (UNFCCC) (2019). *What Is the United Nations Framework Convention on Climate Change?* Bonn, Germany: UNFCCC.
- Verdone, M. and Seidl, A. (2017). ‘Time, space, place, and the Bonn Challenge Global Forest Restoration Target’. *Restoration Ecology* 25 (6):903–911. <https://doi.org/10.1111/rec.12512>.
- WRI (2015). *The Restoration Diagnostic*. New York, USA: WRI.

# Annexe 1 : exemples d'investissement dans des projets d'après l'étude des 13 pays de cette analyse

Pays	Nom du projet	Motif de l'investissement	Options d'investissement	Source et mécanisme d'investissement	Phase d'investissement*
Cameroun	Éliminer les obstacles à la préservation de la biodiversité, à la restauration des terres et à la gestion durable des forêts par la gestion communautaire des paysages	Améliorer la gestion durable des terres et des ressources naturelles en complétant les bénéfices locaux et nationaux de la GDT avec des bénéfices clés au niveau mondial	Améliorer la performance économique des produits agropastoraux et augmenter les revenus des agriculteurs ; améliorer la production agricole et les revenus des communautés bénéficiaires en créant des infrastructures rurales et en renforçant les capacités des acteurs	Financement public, subvention de projet du Fonds d'affectation du FEM d'un montant de 3 105 023 USD et financement additionnel de 19 000 000 USD provenant de sources publiques et privées	Toutes les phases
République centrafricaine (RCA)	Projet du Programme régional du bassin du lac Tchad pour la préservation et l'utilisation durable des ressources naturelles et l'efficacité énergétique (BLT-RNEE) de la RCA : renforcer les systèmes agroécologiques dans les préfectures du nord de la République centrafricaine	Assurer la protection des écosystèmes, des services et de la sécurité alimentaire	Renforcer l'agrosilvopastoralisme et la gestion durable des ressources naturelles dans les préfectures de l'Ouham et de l'Ouham-Pendé en RCA	Financement public par le biais du Fonds d'affectation du FEM, subvention de projet du FEM d'un montant de 2,56 millions USD, cofinancement par l'Agence africaine de développement et l'Agence du FEM (prêt à taux réduit) à hauteur de 3,40 millions USD	Toutes les phases
Colombie	Projet régional intégré de gestion des écosystèmes sylvopastoraux	Sécuriser les services écosystémiques ; bénéfices pour la biodiversité et la séquestration du carbone	PSE : les agriculteurs mettant en œuvre des pratiques sylvopastorales ont reçu un paiement initial unique suivi de paiements annuels conditionnels et proportionnels à l'évolution de l'utilisation des terres de référence	Subvention de 4,5 millions USD du FEM, mis en œuvre par la Banque mondiale	Phase de financement durable



<b>Pays</b>	<b>Nom du projet</b>	<b>Motif de l'investissement</b>	<b>Options d'investissement</b>	<b>Source et mécanisme d'investissement</b>	<b>Phase d'investissement*</b>
Côte d'Ivoire	Initiative cacao et forêts	Contribuer à la production de denrées sans déforestation, réduire la pression sur les forêts et améliorer les revenus	Collaboration public-privé pour mobiliser de nouvelles sources de financement pour la protection et la restauration des forêts et pour inciter les agriculteurs à adopter une production de cacao durable sur le plan environnemental	Partenariat public-privé ; octroi de ressources financières par le ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas, suscité par le Partenariat sur les forêts afin de soutenir les partenariats public-privé	Phases de préparation et de mise en œuvre
Éthiopie	Éthiopie : une approche holistique basée sur la communauté Amhara pour restaurer les terres dégradées	Lutter contre la déforestation et l'érosion des sols	Planter des arbres indigènes sur les terres communautaires, dans les ravins et sur les berges des rivières, et planter des arbres fruitiers et de haute futaie dans les fermes pour donner aux habitants les moyens de se développer de manière durable ; des initiatives telles que la production de miel et l'utilisation de fourneaux économes en combustible sont également mises en place	Le financement pour la plantation de 382 222 arbres a été offert par Brabantia, une entreprise privée	Phase de mise en œuvre
Ghana	Partenariat pour la protection de la productivité et la résilience dans les paysages de culture du cacao (3PRPL)	Cacao sans déforestation	Réformer les structures de gouvernance du paysage en collaboration avec le gouvernement ; développer une norme paysagère pour déterminer une culture intelligente du cacao face aux changements climatiques	Partenariat public-privé avec le soutien de Partenariats sur les forêts financés par le DFID, le groupe Touton a dirigé un consortium composé de six partenaires pour ce projet, avec des processus multipartites impliquant des entités publiques	Phases de préparation et de mise en œuvre
Kenya	Initiative de restauration : restauration des terres arides et semi-arides (TASA) du Kenya	Restaurer les terres déboisées et dégradées grâce à l'approche de la RPF et renforcer le développement socio-économique des communautés locales grâce au développement de bioentreprises de produits forestiers non ligneux sur les TASA	Améliorer l'environnement national favorable de la RPF ; mettre en œuvre des programmes de restauration ; renforcer les capacités et mobiliser les financements pour soutenir les efforts visant à débloquer et à mobiliser des fonds supplémentaires pour la RPF ; partager les connaissances, développer et renforcer les partenariats essentiels	Financement public, subvention de projet du FEM d'un montant de 4 157 340 USD provenant du Fonds d'affectation du FEM, et 12 500 000 USD supplémentaires obtenus grâce à des cofinancements.	Phases de préparation et de mise en œuvre

## Réhabilitation des terres et restauration des paysages

Pays	Nom du projet	Motif de l'investissement	Options d'investissement	Source et mécanisme d'investissement	Phase d'investissement*
Madagascar	Projet de gestion durable du paysage à Madagascar	Accroître l'accès à des services d'irrigation améliorés et aux intrants agricoles, renforcer la gestion intégrée des ressources naturelles dans les paysages ciblés par les acteurs locaux et fournir une réponse immédiate et efficace à une crise ou à une urgence éligible	Activités échelonnées de manière à équilibrer le besoin d'investissements opportuns dans les zones prioritaires et le besoin de plans intégrés : la première composante développe la base d'informations pour la planification et le renforcement du cadre politique pour la mise en œuvre de l'approche paysagère au niveau des paysages sélectionnés et de la nation ; la seconde composante met en œuvre l'approche dans les paysages sélectionnés en mettant l'accent sur les investissements productifs, la préservation des écosystèmes clés et le renforcement des capacités	Financement public de l'Association internationale de développement, de l'Agence française de développement, du FEM et de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, en tant qu'organisme d'exécution ; pour un total de 107 millions USD	Phases de préparation et de mise en œuvre
Malawi	Agriculture intelligente face au climat au Malawi, Groupe Jacoma Estates	Transformer la productivité du secteur agricole du Malawi et réduire la vulnérabilité des petits exploitants en investissant dans l'irrigation à grande échelle et en reliant les petits exploitants à des marchés rentables	Créer au moins 350 nouveaux emplois et instaurer des pratiques agricoles intelligentes face au climat qui permettent aux petits exploitants locaux de mieux gérer leurs ressources et de se protéger des changements climatiques extrêmes	Investissement de 11,5 millions USD dans Jacoma Estates par CDC, l'institution britannique de financement du développement, et AgDevCo, un investisseur à impact social ciblant l'Afrique subsaharienne ; 8 millions USD d'actions de CDC et 3,5 millions USD d'AgDevCo structurées en dettes et actions privilégiées	Phases de préparation et de mise en œuvre
Nicaragua	Subvention préalable pour la préparation du FPCF du Nicaragua	Préparer le Nicaragua pour la future mise en œuvre du programme REDD+ en préparant les éléments clés, les systèmes et/ou les politiques nécessaires, ou « pack de préparation au REDD+ », d'une manière socialement et écologiquement rationnelle	La subvention de préparation au programme REDD+ fournira un financement supplémentaire pour aider le Nicaragua à mener à bien ses activités de préparation à la REDD : élaboration de stratégies par le biais de consultations avec les parties prenantes, travail d'analyse, renforcement des capacités, évaluation environnementale et sociale stratégique et travail technique visant à établir un niveau national d'émission de référence pour les forêts/niveau de référence ainsi qu'un système de suivi	Les activités sont financées par la subvention de préparation du FPCF d'un montant de 3,6 millions USD ; un soutien supplémentaire est attendu du programme GIZ-REDD+ pour l'Amérique centrale et la République dominicaine (environ 345 000 USD) et du Programme régional de l'USAID pour le changement climatique en Amérique centrale afin de soutenir le REDD+ (environ 500 000 USD), en plus du gouvernement national et d'autres donateurs éventuels	Phase de préparation

Pays	Nom du projet	Motif de l'investissement	Options d'investissement	Source et mécanisme d'investissement	Phase d'investissement*
Rwanda	Gestion durable et réhabilitation de l'environnement pour la réduction de la pauvreté	Assurer la gestion durable des ressources naturelles et la réhabilitation de l'environnement pour réduire la pauvreté.	En parallèle d'une formation auprès d'experts, les ménages reçoivent du bétail qui leur fournira une source de protéines animales et de revenus, et dont ils pourront utiliser le fumier en tant que compost et engrais organique ; le fumier du bétail pourra également être utilisé pour produire de l'énergie propre à l'aide de digesteurs de biogaz	FONERWA Fond vert du Rwanda, une initiative du gouvernement du Rwanda ; le fonds reçoit les contributions d'institutions publiques et privées et a accordé une subvention de 4 millions USD pour ce projet	Phase de mise en œuvre
Sri Lanka	Initiative pour la finance de la biodiversité (BIOFIN) : Sri Lanka	Élaborer un plan pour le financement de la biodiversité au Sri Lanka, fondé sur le Plan d'action stratégique national sur la biodiversité et d'autres documents nationaux clés, afin de financer les objectifs nationaux en matière de biodiversité	Mener des évaluations détaillées au niveau national pour élaborer un plan de financement pour la biodiversité, en se basant sur des données quantitatives et qualitatives, des méthodologies innovantes et sur la contribution d'experts nationaux et internationaux.	Le PNUD a fourni un appui financier et renforcé les capacités dans le cadre de son initiative BIOFIN en faveur de la Banque centrale du Sri Lanka.	Phase de préparation
Ouganda	Renforcement de la résilience des communautés, des écosystèmes des zones humides et des bassins versants associés en Ouganda	Le projet s'intègre au sein des efforts déployés par les Nations Unies et par le gouvernement ougandais pour promouvoir l'ODD 13 sur l'action climatique et vise à s'acquitter des obligations relatives à l'Accord de Paris sur le climat ratifié l'année précédente	Restauration des zones humides et des forêts associées, amélioration des pratiques agricoles et des moyens de subsistance alternatifs dans les zones humides des bassins versants, renforcement de l'accès des exploitants agricoles aux informations sur le climat et aux alertes rapides	Soutenu par une subvention de 24,14 millions USD du FVC, 2 millions USD du PNUD et 18,12 millions USD de cofinancement du Gouvernement de l'Ouganda	Phases de préparation et de mise en œuvre

La **\*phase 1** correspond à l'investissement initial de départ ou de préparation. Pendant cette phase, les investissements sont destinés à la planification, la conception de projets, la participation et l'engagement des parties prenantes, le renforcement des capacités et la mise en place de garanties. La **phase 2** correspond à l'investissement dans des mesures d'implémentation effectives, ce qui peut comprendre la mise en œuvre de la restauration des terres dégradées, la réforme des politiques, le zonage de l'occupation des sols, les activités éducatives et le renforcement des capacités. La **phase 3** se concentre sur le financement durable pour soutenir le paysage (FAO & Global Mechanism of the UNCCD, 2015).

## Annexe 2 : documents étudiés et sources

<b>Document</b>	<b>Source</b>
Rapport national sur le processus de définition des cibles de LDN	<a href="https://knowledge.unccd.int/home/country-information/countries-with-voluntary-ldn-targets">https://knowledge.unccd.int/home/country-information/countries-with-voluntary-ldn-targets</a>
Cadre conceptuel scientifique pour la NDT	Cowie et al. (2018)
Directives techniques pour la définition de cibles de NDT	UNCCD (2016b)
Dossier technique de l'UICN sur la NDT	IUCN et al. (2015)
Politique technique et rapports de données du PDC de NDT	UNCCD (2016a)
Rapports MEOR de l'UICN par pays	IUCN et WRI (2014)
Défi de Bonn 2017 et 2018	Dave et al. (2017, 2019)

---









**UNION INTERNATIONALE POUR  
LA CONSERVATION DE LA NATURE**

Rue Mauverney 28  
1196 Gland, Suisse  
[www.iucn.org/forest](http://www.iucn.org/forest)